



# Eco-Vie

## la revue

n° 326  
Mai-Sept.  
2023

**La vie d'une association, ce sont ses membres.**

**L'implication du plus grand nombre lui permet de générer une cohérence de groupe.**

Dans la vie d'Eco-Vie, il y a les activités qui attirent plus ou moins de monde mais qui rencontrent l'adhésion de ceux qui s'y rendent comme le stretching postural, les balades de Martin, la bourse aux plantes, ... il y a encore les réunions citoyennes où Eco-Vie intervient régulièrement comme "expert" en aménagement du territoire, et bien sûr, votre revue, celle que vous êtes occupé à lire actuellement et dans laquelle nous tentons de vous donner une information claire et pertinente à propos de sujets environnementaux et de justice solidaire.

Mais il y a aussi des moments de démocratie importants, pour nous et pour les orientations de l'association. Ce sont nos Assemblées Générales. La dernière à eu lieu en juin, nous y avons décidé, entre autres, de maintenir la cotisation à 20€/an et, pour une gestion simplifiée, dorénavant, toutes les cotisations prendront cours en septembre pour terminer en août (bien entendu les personnes qui ont déjà versé leur cotisation cette année, ne devront pas la renouveler en septembre).

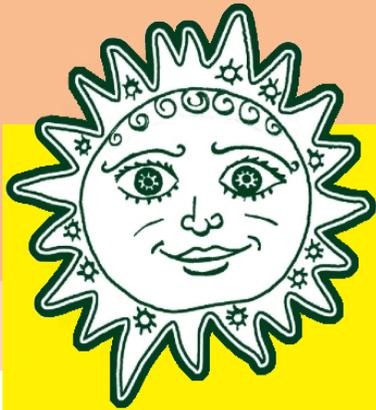
Notre prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 26 août à 11h au CRIE, avec, à l'ordre du jour, entre autres, le renouvellement de notre conseil d'administration. Vous y êtes bien entendu, cordialement invités puisque nos assemblées sont ouvertes à tous nos membres. Et si participer au CA vous intéresse, n'hésitez pas à déposer votre candidature auprès de Sylvia (056337213 ou [contact@eco-vie.be](mailto:contact@eco-vie.be)). Cette dernière répondra d'ailleurs avec plaisir aux questions que vous pourriez vous poser.

Pour en revenir à votre revue, si vous désirez que nous traitons de sujets particuliers qui vous tiennent à coeur, qui vous intéressent particulièrement n'hésitez pas à nous en faire part pour que nous puissions répondre à votre demande : cette revue est la vôtre ! Et si vous désirez devenir bénévole et nous aider, surtout n'hésitez pas à nous rejoindre. Merci d'avance.

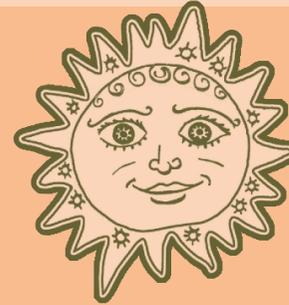
En attendant, je vous souhaite de bonnes vacances estivales.

*Pour le Conseil d'Administration,  
Xavier*





# SOMMAIRE



## LA VIE d'Eco-Vie

SOMMAIRE	p.2
Courrier des Lecteurs	p.3
RETOUR DU MINI-SONDAGE (CF.REVUE 325)	p.4
STRETCHING POSTURAL : SAISON 2023-2024 - REPRISE	p.32
BALADE DE MARTIN : LE BLANKAART	p.42
Atelier Cuisine du Monde, d'Ici	p.48
AGENDA : JUILLET À OCTOBRE	p.54 et p.55

## AMÉNAGEMENT du territoire

ENQUÊTE PUBLIQUE "MYDIBEL" REMARQUES D'ECO-VIE	p.43
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE	p.45
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE. QU'EST-CE QUE C'EST ?	p.46

## EDITORIAL p.1

## ECO-VIE Junior Grisou

APRÈS LE PRINTEMPS... p.5

## SOCIÉTÉ... en évolution

PLAN ENVIÉS - ENQUÊTE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	p.11
INFO : UN PASS FERROVIAIRE MENSUEL !	p.12
QUELLE TARIFICATION POUR ATTIRER LES AUTOMOBILISTES VERS LES TRANSPORTS EN COMMUN ?	p.13
AGROCARBURANTS, BELGIQUE ET UE EN FONT-ELLES ASSEZ ?	p.14
ESSENCE ET ET KÉROZENE DE SYNTHÈSE VOITURE (DE LUXE), AVIONS ET ULTRA-RICHES	p.18
UNE CAMPAGNE GREENPEACE FRANCE- NON AUX FERMES-USINES	p.20
FAIRE COMME SI OU L'ILLUSION NÉCESSAIRE	p.21
EAU : QUI POLLUE ET QUI RÉPARE ?	p.23
RESTRICTION D'EAU ? M... ALORS !	p.27

## DECOUVERTE nature

RÉGULATION NATURELLE OU CHIMIQUE?	p.9
À QUAND L'INTERDICTION DU PLOMB POUR LA CHASSE?	p.33
RETOUR DES CHENILLES URTICANTES COMMENT S'EN PROTÉGER	p.37
COMMUNIQUÉ DE PRESSE CANOPEA ET NATAGORA SE RETIRENT DU LABEL DE GESTION FORESTIÈRE PEFC	p.38
LA NATURE ET LA CONSCIENCE	p.40

## LES CONSEILS d'Eco-Vie

CUISINE DU MONDE, D'ICI : SOUPE DE PATATES DOUCES -RIZ-QUINOA AUX LENTILLES ET LÉGUMES DE SAISON	p.8
PENSÉES	p.12
J'AI LU POUR VOUS : Des Idées de Vacances en Belgique	p.49
VACANCES, VERVIERS, ROUBAIX Partir près de chez soi	p.50

Illustrations: Fleur de Nav' - Photos : Bénédicte, Martin, Jean-Claude, Frédérique, Aurélie, Sylvia et Xavier  
Couverture : Arrêt sur image avec notre Bourse aux plantes et notre atelier Atelier cuisine du monde, d'ici

# COURRIER DES LECTEURS...

Il est intéressant de fabriquer son savon, ne fut-ce que pour éliminer toutes sortes d'additifs complémentaires dont on ne connaît pas les effets sur la santé.

Cela évite d'autres nuisances non négligeables. En effet, j'ai travaillé en savonnerie et on me demandait de fabriquer du détergent de vaisselle. Avec 132 kilos de poudre, j'obtenais 15.000 flacons de 1 litre chacun.

Est-il nécessaire d'envoyer sur les routes des poids lourds transportant de l'eau avec moins de 1% de poudre ?  
Est-il nécessaire de produire et de transporter 15.000 flacons ?  
Fameuses nuisances, n'est-ce pas, alors que l'eau arrive à chaque domicile !

Et dire que certains sont fiers d'annoncer une augmentation de P.I.B.\* !

*François*

**"Et vous qu'en pensez-vous ?"**

\* Le produit intérieur brut - PIB - est l'indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques) résidant à l'intérieur d'un territoire.

Le produit intérieur brut est le principal indicateur de la mesure de la production économique réalisée à l'intérieur d'un pays et l'un des agrégats majeurs des comptes nationaux.

Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays et la variation du PIB d'une période à l'autre est censée mesurer son taux de croissance économique.

*Source Wikipédia*

## Retour du mini-sondage paru dans notre revue de mars-avril

Nous n'avons malheureusement reçu que deux réponses (mais vous pouvez toujours nous renvoyer vos réponses - voir les questions du mini-sondage dans notre revue de mars-avril -. Votre avis nous intéresse grandement, soyez-en assurés car cela ne peut que nous permettre de nous améliorer et de mieux correspondre à vos attentes ... n'oubliez pas, cette revue est la vôtre !)

Des réponses reçues, il ressort que vous lisez notre revue en entier, que les articles qui vous intéressent le plus sont l'alimentation, l'environnement à Mouscron et environs, les énergies alternatives, la santé, la protection de la nature ; que notre revue ne fait pas double emploi avec d'autres revues (tant mieux). Au niveau présentation, il faudrait atténuer les contrastes des couleurs et notamment des plus sombres et qu'enfin les deux personnes, qui ont répondu, nous ont dit s'être abonnées par conviction et l'une d'entre elles par sympathie, mais aussi pour avoir des nouvelles de l'environnement dans notre région et pour la diversité des articles.

N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos remarques.

Merci d'avance

*Sylvia*

# GRISOU RACONTE...

## ... Après le printemps

## ... V'là l'été et le soleil... Enfin !!!

Je ne sais pas vous mais malgré le fait que l'hiver ne fut pas vraiment froid, j'aspirais à ce que le printemps pointe le bout du nez pour pouvoir profiter de journées plus claires et de la présence du soleil mais que nenni ! Pas de soleil à l'horizon et que de la grisaille pourtant le réveil de la nature était bien au rendez-vous. Voyez plutôt : Marcelle <sup>(1)</sup> était bien réveillée, sortie de son hibernation dans le jardin de Frédérique. Chez nous, deux hérissons <sup>(2)</sup> sont réapparus dans le jardin mais un seul est resté 🐱. Et puis, le soleil est enfin arrivé et là c'est l'explosion ... l'effervescence dans et hors des nids, l'envol des petits ... la joie dans les jardins quoi !



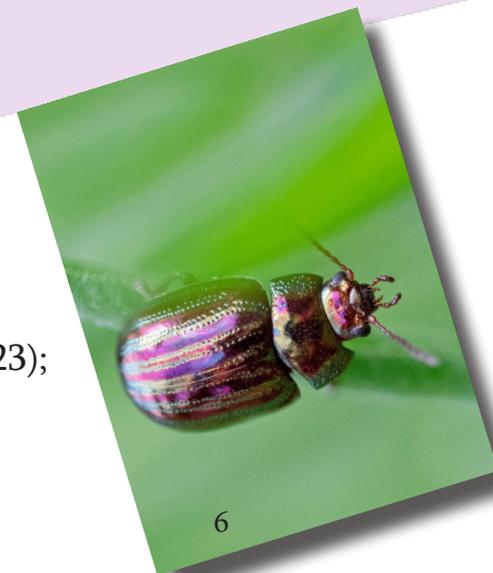
Je ne résiste pas à l'envie de vous faire partager quelques photos que leurs auteur-e-s nous envoient bien volontiers (merci à elles et eux). Admirez le troglodyte mignon : l'adulte <sup>(3)</sup> et le juvénile <sup>(4)</sup>. Ces photos ont été prises à Luingne le 29 mai par Bénédicte.

Mais il n'y a pas que les oiseaux, il y a aussi ...

... les insectes : les gendarmes <sup>(5)</sup> sont à nouveau très présents chez nous.



Bénédicte a fait la photo d'un coléoptère :  
la Chrysomèle du romarin<sup>(6)</sup> (Luigne le 11 mai 2023);



un autre encore : le Cardinal à tête rouge,  
également à Luigne le 11 mai  
(photos de la femelle <sup>(7)</sup> et du mâle <sup>(8)</sup>).

Alors, vous avez deviné à quoi  
on reconnaît le mâle et la fe-  
melle ?



À ses antennes, pard !

Vous voyez, c'est en observant qu'on découvre les beautés qui se cachent dans la nature.

Et surtout, en la laissant s'épanouir.

Par exemple, Bénédicte nous signale que de nombreuses abeilles sauvages nichent dans la terre et que si on observe des petits trous par-ci par là dans notre jardin, il faut éviter de travailler à ces endroits afin de laisser un peu de place à ces superbes insectes que sont les hyménoptères ... ici, elle nous partage deux photos : celle d'un lasioglossum sortant de son nid <sup>(9)</sup>, à Luingne le 15 avril 2023 et dans ses campanules, celle d'une abeille mellifère <sup>(10)</sup>.



Alors, elles ne sont pas belles ces photos ? Et puis j'ai joué mon chat savant, hein, en vous apprenant de jolis noms 🐱.

Allez ! Profitez bien des beaux jours, du soleil pour observer la nature dans votre jardin ou ailleurs et n'hésitez pas à m'envoyer vos belles photos !

Bonnes vacances à toutes et tous.

A bientôt pour une autre aventure

Grisou



# CUISINE DU MONDE, D'ICI

## Soupe et Riz-Quinoa aux légumes de saison

### Soupe de patates douces et ail des ours

- 2 patates douces
- 3 poignées d'ail des ours
- Poivre • Sel • gingembre • curry
- 1 noix de beurre

#### Préparation :

- Faire fondre le beurre dans une casserole
- Ajouter l'ail des ours coupé en lamelles.
- Ajouter les patates douces coupées en dés
- Cuire en tournant
- Ajouter de l'eau, poivre, sel, gingembre, curry. Selon son goût mixer... un bouillon, c'est prêt.

### Riz et Quinoa

- 1 kg de Riz basmati ou riz parfumé
- 500g de Quinoa
- 1 l d'eau
- huile • Sel
- 1 gros oignon (ou bignon / échalote)

#### Préparation :

- Faire revenir l'oignon coupé finement dans l'huile
- Faire chauffer l'eau pendant ce temps
- Dès que l'oignon est translucide, ajouter le riz et mélanger à feu doux pendant ± 5 minutes (→ le riz doit aussi devenir macré)
- Verser l'eau et laisser bouillir avant de couvrir et de baisser le feu
- Ajouter le quinoa et le sel
- continuer la cuisson à feu doux pendant 10 à 15 minutes suivant le type de riz
- Laissez gonfler 5 minutes hors feu

### Lentilles aux légumes de Saison

- 500g de lentilles vertes
- 500g de carottes
- 1 plant de betterre
- 6 gousses d'ail
- curry - poivre - sel - gingembre
- 4 navets
- 2 poireaux
- 4 oignons
- 3 cuillères d'huile

#### Préparation :

- Rincer les lentilles et retirer les corps flottants (dont les lentilles creuses)
- Faire cuire les lentilles dans de l'eau jusqu'à ébullition
- Ajouter les carottes et continuer la cuisson.
- Dès que les carottes sont tendres, ajouter les autres légumes coupés en petits morceaux
- Terminer la cuisson à feu doux



# RÉGULATION naturelle ou chimique ?



## Le faucon !

Un moyen bien naturel pour réguler les colonies de pigeons en ville.

L'hiver a été doux, ce qui a permis aux pigeons citadins de proliférer, tandis qu'à la campagne, ce sont les rats et les ramiers qui en ont profité.

Pour épargner les semis, des canons effaroucheurs sont utilisés mais ils ne permettent pas la régulation. Et ça casse les oreilles du voisinage.

Restituer des espaces de nature où les rapaces et/ou les mustélidés pourraient se reproduire serait enfin une solution pérenne. Actuellement, par chez nous, la chaîne alimentaire est brisée par manque de prédateurs.

*Faucon pèlerin Photo : Jean-Claude Maréchal 10/06/2023 - Eglise Saint-Barthélémy à Mouscron*

# Herbe rousse au printemps, sur les trottoirs et dans les champs...



La police de l'environnement est passée à Estampuis et a dressé quelques PV car l'utilisation de ce type de produit par les particuliers et les administrations publiques est interdite.

L'herbe est-elle toujours plus verte chez son voisin ?  
Le proverbe qui prétend cela ne connaît pas l'effet RoundUp®.



Les champs, eux, continuent d'être arrosés mais bords de fossés et bords de route devraient être épargnés. Ce produit controversé attend le rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui doit évaluer les risques inhérents à l'utilisation du glyphosate – pour les travailleurs, les consommateurs et l'environnement – en juillet.

Par précaution pour notre santé, et parce que ces produits ont une influence néfaste sur la vie du sol, je préfère toujours dire "Glyphosate, bas les pattes !"

*Xavier*



# PLAN ENVIEs

## Enquête dans le domaine de la santé environnementale

En Wallonie, il existe un plan d'actions qui régit toutes les actions et initiatives dans le domaine de la santé environnementale. Il s'agit du Plan ENVIEs.

Ce plan arrive à terme ; un nouveau plan d'actions (2024-2028) doit donc être développé et proposé au gouvernement Wallon pour approbation.

Dans le cadre d'un marché public financé par la Wallonie, Canopea a été mandaté pour travailler à l'élaboration du futur plan d'actions wallon dédié à la Santé-Environnement.

Pour dessiner les nouvelles priorités et actions en santé-environnement pour les années à venir, nous avons besoin de tout le monde : citoyen·ne·s, associations environnementales, professionnel·le·s de la santé,...

Aidez-nous à construire ce plan à la hauteur des enjeux en participant à notre sondage.

Vos réponses serviront de base lors des discussions à venir avec les différents acteurs et experts de la santé-environnement. Elles définiront la trame/direction du prochain plan.

### Infos pratiques

Répondez à notre enquête via ce lien: <https://ee.kobotoolbox.org/x/g7wbEBnh>

Attention n'oubliez pas de valider votre questionnaire en cliquant sur "Valider" à la dernière page.

Durée du questionnaire : 5-10 minutes

Pour plus d'info lisez notre article sur la question: [https://www.canopea.be/il-est-temps-de-tirer-son-plan-envies/?utm\\_source=mailpoet&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=lianes-la-newsletter-associative-893](https://www.canopea.be/il-est-temps-de-tirer-son-plan-envies/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=lianes-la-newsletter-associative-893)

# INFO : Un Pass ferroviaire mensuel !

Figurez-vous qu'en Allemagne il existe un forfait mensuel pour vous déplacer dans tout le pays avec un seul billet de train ! On appelle ça un pass ferroviaire mensuel. Si c'est possible en Allemagne pourquoi pas en Belgique, pourquoi pas en France ? C'est ce que se demande l'association ~lemouvement~, une ONG qui défend le bien commun, qui fait pression sur les décideurs pour gagner ainsi des batailles dans la loi et l'opinion (*voir leurs différentes campagnes sur le site : <https://lemouvement.org/>*).

L'été approchant à grands pas ainsi que les grandes vacances, cette association demande un pass mensuel valable dans toute la France sur tous les transports en commun. Cela aurait plusieurs avantages :

- 🌱 Encourager l'utilisation des transports en commun
- 🌱 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (le train émet 10 fois moins de CO<sub>2</sub> que la voiture et 50 fois moins que l'avion) et donc les risques de pollution
- 🌱 Cerise sur le gâteau : cela aurait des effets vertueux sur notre pouvoir d'achat.

Du coup, cette association a lancé une pétition en ligne, et si en Belgique, on lançait l'idée de ce pass transports en commun mensuel ?

*Sylvia*

**PENSÉE**

**N'aligner que des hommes autour d'une table de négociation équivaut à ne faire fonctionner que la moitié de votre cerveau. Quel gâchis !**

*Leymah Gbowee, prix Nobel de la paix*

## QUELLE TARIFICATION pour attirer les automobilistes vers les transports en commun?

**Diminuer l'impact environnemental de notre système de mobilité impose de stimuler un report modal de la voiture vers des modes de transport moins polluants, notamment les transports en commun.**

En théorie, une variation du prix des transports en commun peut servir d'incitant pour cela. Il existe cependant de nombreux types de politiques tarifaires, qui n'auront pas les mêmes effets. Il convient donc d'étudier ces politiques tarifaires plus en détail, et prenant en compte l'ensemble des impacts potentiels. En plus d'un report modal depuis la voiture, une variation de prix tend également à stimuler un report modal depuis les modes actifs (vélo et marche en particulier) et induit une augmentation des déplacements, ce qui peut limiter, voire annuler, les effets positifs pour l'environnement. Outre son impact environnemental, une variation de prix va également avoir de nombreux effets tant économiques que sociaux. D'une manière générale, il convient donc davantage de considérer les mesures tarifaires, et en particulier la gratuité, comme des politiques défendant une certaine conception philosophique autour du rôle des services publics que comme une politique écologique.

Une variation du prix des transports en commun peut en théorie avoir des effets bénéfiques sur l'environnement. Cependant, il existe des leviers plus efficaces pour inciter les automobilistes à utiliser davantage les transports en commun. C'est notamment le cas des mesures améliorant la qualité de service, et en particulier sa fiabilité et sa fréquence. En Belgique, les réseaux de transport fédéraux (trains) et régionaux (métros, trams et bus) sont fortement interdépendants. Plutôt que promouvoir des réductions tarifaires unilatérales risquant de stimuler la compétition entre les opérateurs publics, il serait préférable d'augmenter la complémentarité entre ces opérateurs, au travers notamment d'une meilleure intégration tarifaire et billettique facilitant l'accès aux transports en commun sur tout le territoire national.

Pour en savoir plus, lire le dossier intégral en suivant ce lien : [https://www.canopea.be/wp-content/uploads/2023/03/RA-CINE311\\_Jean-Mansuy\\_tarification-transports-communs.pdf](https://www.canopea.be/wp-content/uploads/2023/03/RA-CINE311_Jean-Mansuy_tarification-transports-communs.pdf)

ou en nous le demandant en version papier – 11 pages (+32(0)56337213)

# AGROCARBURANTS

## Belgique et UE en font-elles assez?

**Pour assurer la transition énergétique et limiter notre impact sur le réchauffement climatique, il est nécessaire de décarboner notre transport (responsable, à lui seul, de 22% de nos émissions de gaz à effets de serre - GES - en 2020 selon l'Awac). Utiliser davantage d'énergies renouvelables est la principale piste envisagée par l'Union européenne pour ce faire. A cet égard, les agrocarburants sont passés par toutes les émotions ces dernières années : initialement perçus comme une solution miracle par certains, ils ont assez vite été pointés du doigt et représentent, depuis qu'ils sont produits à trop large échelle, davantage un problème qu'une solution. Et si la solution la plus simple était de consommer moins d'énergie ? Voyons comment les décideurs belges et européens tentent de corriger les excès de leurs politiques antérieures en matières d'agrocarburants.**

Tout d'abord, les types d'énergies renouvelables pour le transport sont aussi nombreux que les marques de voitures, et, comme lorsque vous comparez une petite voiture électrique avec un gros SUV, leurs impacts environnementaux et sociétaux varient fortement. Il est dès lors nécessaire de bien les définir avant toute analyse :

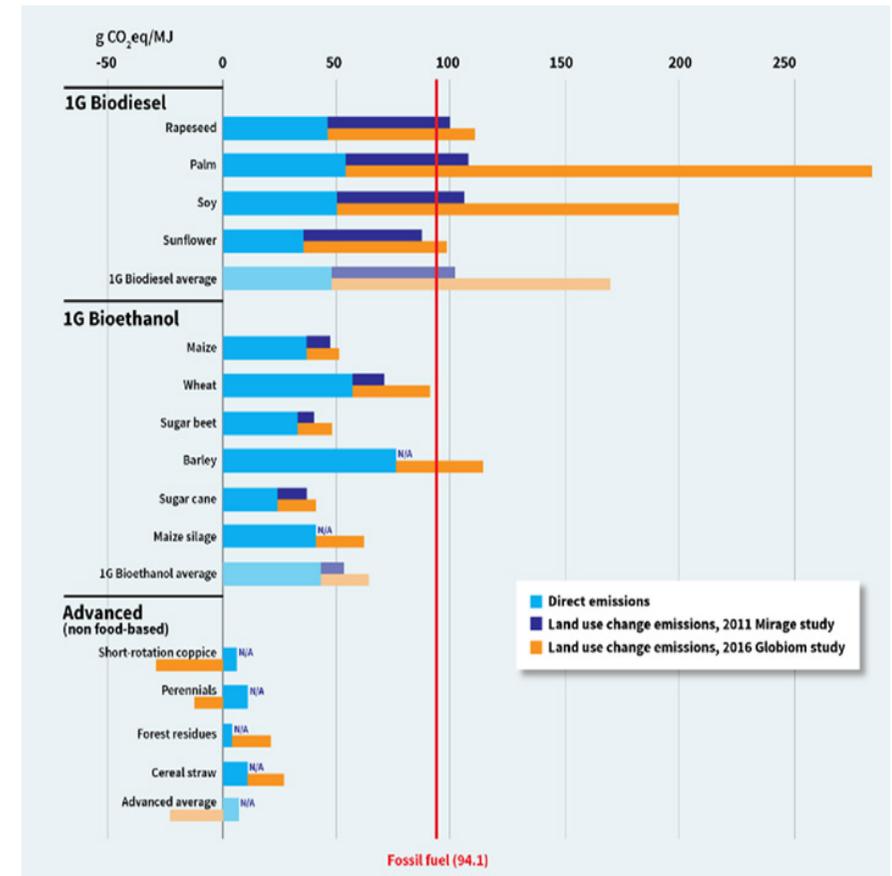
- Les agrocarburants de 1<sup>ère</sup> génération (1G) sont issus de cultures qui pourraient servir à la consommation humaine ou animale. On pense aux agrocarburants issus de céréales ou de plantes sucrières qui donnent le bioéthanol (betteraves, canne à sucre, blé, etc.) et à ceux issus de plantes huileuses qui donnent le biodiesel (colza, soja, huile de palme, etc.).
- Les agrocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (2G) sont issus de matières ligneuses, de déchets ou de produits transformés de matières premières animales ou végétales, comme des effluents d'élevage, des déchets industriels ou municipaux, d'huiles de cuisson usagées ou encore de certaines graisses animales. Certains donnent du bioéthanol et d'autre du biodiesel. Cette classification, assez simpliste, rassemble donc un ensemble assez hétérogène de matières premières et de procédés.
- A côté des agrocarburants, il existe d'autres sources d'énergies renouvelables pour le transport. On pense, par exemple, à l'électricité verte, qui est appelée à faire rouler de nombreux véhicules européens dans le futur, mais aussi aux carburants de synthèse (e-carburants) ou à l'hydrogène sur lesquels de nombreux techno-optimistes (sans oublier certains producteurs de gros véhicules...) fondent de grands espoirs.

Au sein de chacune de ces catégories, de grandes disparités existent et influencent fortement l'impact environnemental final : consommer un litre de biodiesel produit à partir d'huile de palme n'aura pas la même empreinte environnementale que consommer un litre de bioéthanol produit à base de blé. Cette empreinte varie en fonction du mode de production de la ressource végétale, du mode de transformation, du trajet nécessaire à l'amener jusque dans votre pompe à essence ou encore des effets indirects de changement d'affectation des sols : si une superficie agricole n'est plus dédiée à l'alimentation humaine ou animale, mais sert à des cultures énergétiques, une autre surface devra être mise en culture quelque part sur Terre pour remplacer la production d'alimentation humaine ou animale perdue. Il en résulte souvent, en bout de chaîne, un risque de déforestation dont l'impact négatif sur le climat et la biodiversité est conséquent.

## Agrocarburants et impacts environnementaux

Canopea a déjà alerté le monde politique et le public des effets néfastes des agrocarburants de 1<sup>ère</sup> génération, tout comme d'autres ONG environnementales (par exemple via cette publication). L'impact environnemental des agrocarburants va bien au-delà des émissions de GES directes : la production d'agrocarburants nécessite des terres arables, ce qui pousse à des changements indirects de l'utilisation des sols (ILUC en anglais pour Indirect Land Use Change), à la déforestation dans certains pays, à une certaine compétition par rapport à l'alimentation et donc une hausse des prix alimentaires (voir publication Canopéa ou publication T&E), à une utilisation accrue de l'eau dans un contexte où cette ressource est de plus en plus précieuse, ... sans oublier que ces cultures se font parfois au détriment du respect de nombreux droits humains (voir étude d'Oxfam). Le graphique ci-dessous reprend l'empreinte carbone associée à certaines productions végétales d'agrocarburants, uniquement en termes d'émissions directes et d'émissions liées à l'ILUC.

Comme on peut le voir sur le graphique, les agrocarburants 1G sont loin d'être la solution miracle par rapport aux carburants fossiles traditionnels en termes d'empreinte carbone. Par exemple, le biodiesel possède, en moyenne, une empreinte carbone bien supérieure à celle des carburants fossiles traditionnels (+80%), alors qu'il représente 70% de la consommation européenne d'agrocarburants. Si l'on regarde le biodiesel produit à base d'huile de palme (ou de soja), l'empreinte carbone est plus de 3 (2) fois supérieure aux carburants fossiles !



(...)

Une étude récente analyse les agrocarburants sous un angle nouveau, celui des coûts d'opportunité, qui consiste à mesurer les bienfaits d'une action par rapport aux alternatives qui s'offrent à elle. Dans le cas des agrocarburants, cela revient principalement à mesurer ce qui pourrait être obtenu via d'autres usages des sols mobilisés. Au niveau européen, la consommation d'agrocarburants requiert 5.3 millions d'hectares, soit une surface plus élevée que le territoire du Danemark. Cette étude démontre que, si cette surface était rendue à l'état sauvage, le CO<sub>2</sub> qui serait absorbé par ces terres équivaldrait au double du CO<sub>2</sub> économisé grâce aux agrocarburants.



Alors oui, si on n'utilisait plus d'agrocarburants, on devrait consommer, toute chose égale par ailleurs, davantage de carburants fossiles. Cette simplification est toutefois trompeuse. Il est, bien évidemment, nécessaire de réduire notre demande en transport en premier lieu, ou de nous tourner vers une mobilité active. Par ailleurs, l'électrification de notre transport est bien plus efficace que les agrocarburants. La même étude montre une efficacité 40 fois supérieure en termes de production d'énergie par unité de surface des fermes photovoltaïques par rapport aux terres arables utilisées pour les agrocarburants. Parcourir le même nombre de kilomètres avec de l'électricité photovoltaïque plutôt qu'avec des agrocarburants permettrait donc de réduire la superficie terrestre nécessaire de 97.5% !

## Les choses avancent en Belgique ...

L'appel de nombreuses associations environnementales (dont Canopea) pour une réduction de la consommation d'agrocarburants et un bannissement complet de certains d'entre eux a été relativement entendu au niveau belge : depuis janvier 2023, l'huile de palme est interdite pour la production d'agrocarburants consommés chez nous. Et dès juillet 2023, il en sera de même pour l'huile de soja. Une bonne nouvelle, donc, étant donné leur empreinte carbone illustrée ci-dessus. Pour le reste, des discussions politiques sont en cours pour réduire la quantité totale d'agrocarburants de première génération dans nos moteurs. Ceci est nécessaire, car on voit bien que remplacer la palme par du colza reste encore pire, d'un point de vue climatique, que de brûler du diesel déjà excessivement polluant.

Il faut donc aller plus loin : l'empreinte carbone et l'impact sociétal (au niveau de la crise alimentaire mondiale ou du respect des droits humains) des agrocarburants 1G suffisent pour justifier l'arrêt total du soutien public dont ils bénéficient via des obligations d'incorporation dans nos réservoirs.

## ... Mais un peu moins en Europe !

Si la Belgique a connu certaines avancées, l'Union Européenne beaucoup moins. En effet, des discussions ont eu lieu ces derniers mois pour adapter la version 3 de sa directive sur les énergies renouvelables (RED3 pour renewable energy directive 3). Si le Parlement a voté pour un abandon progressif de l'huile de soja et un abandon plus rapide pour l'huile de palme dans les agrocarburants, cette décision n'a pas été suivie par la Commission et le Conseil. Les lobbys des raffineurs et les menaces de certains pays producteurs de palme et de soja de saisir l'Organisation Mondiale du Commerce ont, semble-t-il, pesé sur la Commission, alors qu'elle négocie actuellement un accord de commerce avec les pays du Mercosur. Tout au plus la Commission a gardé une porte ouverte pour revoir sa copie lors de la mise à jour de l'acte délégué qui détermine les seuils pour considérer un agrocarburant comme étant à hauts risques ILUC (dans lequel le soja devrait, selon toute logique, être inclus). De même, si un abandon plus précoce de l'huile de palme n'a pas été retenu, la Commission se réserve le droit de revoir la trajectoire de sortie progressive à l'horizon 2030 avec un rythme plus soutenu dans les prochaines années.

On le voit, les choses avancent moins rapidement en Europe qu'au niveau belge.

Une ambition plus affirmée de réduction de la consommation d'agrocarburants est cependant nécessaire si l'UE veut remplir ses objectifs en termes de réduction des GES, de lutte contre la déforestation et de partenaire de premier plan pour la défense des droits humains !

# ESSENCE ET KÉROZÈNE DE SYNTHÈSE

## voitures (de luxe), avions et ultra-riches

**Les députés européens ont voté, il y a peu, la « fin » des moteurs thermiques en 2035... malgré cela, une porte reste ouverte pour l'utilisation d'un carburant de synthèse qui permettrait à des voitures comme Porsche et Ferrari de continuer de rouler à l'essence. Oui, mais une essence recomposée à partir de CO<sub>2</sub> industriel recyclé et d'hydrogène obtenu par dialyse d'eau par énergie solaire ou éolienne.**

Un carburant neutre en carbone. Waow ! Oui mais... énergie propre et verte ou greenwashing ?

Ce carburant est présenté par les entreprises qui le portent comme neutre en CO<sub>2</sub>, mais il est contesté par les ONG environnementales qui le jugent coûteux, énergivore et polluant.

Au Bourget, les aviateurs lorgnent aussi sur le CO<sub>2</sub> industriel et l'hydrogène « vert », pour un kérozène de synthèse. Cela ne voudra-t-il pas dire que la demande en CO<sub>2</sub> industriel sera forte ?... Sera-t-il alors nécessaire que les industries réduisent drastiquement leurs rejets alors que c'est une nécessité absolue pour empêcher la surchauffe de la planète ? Et Airbus qui vient de conclure un contrat avec l'Inde pour 500 gros porteurs.

Par ailleurs, des avions volent déjà avec du "biocarburant" obtenu à partir de graisse de porcs recyclé. Des filières industrielles qui travaillaient à partir de cette matière grasse seront obligées de se tourner vers des graisses végétales comme l'huile de palme, avec toutes les conséquences pour la biodiversité (déforestation, monoculture, ...) car la demande en graisse de porcs pour l'aéronautique sera énorme.

Savez-vous qu'1 % de la population, les plus riches de la planète, a gagné près de deux fois plus que les autres 99 % de la population mondiale. « Elon Musk a bénéficié d'un taux d'imposition réel d'à peine plus de 3% durant des années, une marchande de riz en Ouganda doit s'acquitter de 40% d'impôts. Elle gagne 80 dollars par mois – et la fortune d'Elon Musk est estimée à 180 milliards de dollars » selon Avaaz qui, à l'instar de John Biden qui propose de taxer les plus riches, milite pour taxer les ultra-riches à hauteur de 5%, ce qui « permettrait à 2 milliards de personnes de sortir de la pauvreté ! »

En ce qui concerne les impôts, personnellement, je suis fier de participer, d'apporter ma contribution au collectif. Ces impôts permettent certes de payer des choses qui peuvent me heurter et que je condamne, ils servent heureusement aussi à aider les plus démunis, à organiser la sécurité sociale, la santé et l'éducation, mais ils doivent urgemment contribuer à mettre en place tous les éléments nécessaires à la transition énergétique et à l'adaptation aux changements climatiques.

Mais pour en revenir aux voitures. La fin des moteurs à énergie pétrolière est une excellente chose, pourtant, je ne suis pas convaincu par la conversion de notre parc automobile au « tout électrique ». Trop d'autos, trop individuelles. Oublions vite ce slogan martelé par les constructeurs : « Ma voiture, ma liberté ». Ce n'est pas tout à fait vrai ! Une voiture, c'est en être son esclave : « Payez ! ». Chère à l'achat, chère à l'utilisation, chère à l'entretien, chère en assurance, chère à l'environnement, chère à la santé, chère en espace public, chère, chère, chère ! Bref, c'est encore et toujours le même discours qui devrait primer : préférons les moyens de locomotions comme la marche et le vélo, au moins pour les courtes distances, ou les transports en commun (hors aviation) quand c'est possible. La voiture, il faudrait la partager. Combien de temps passe-t-elle à l'arrêt ?

Et que pensez-vous des tarifs "compensation carbone" pour voyager en avion ? Que pensez-vous aussi des quotas-voyages en avion ?\*

*Xavier*

\* Certaines compagnies proposent de payer son ticket de transport un peu plus cher pour une soi-disant compensation par la plantation d'arbres  
L'ingénieur Jean-Marc Jancovici, expert du changement climatique, propose de n'autoriser que 4 vols d'avion par personne sur toute sa vie

Un article intéressant "Le secteur automobile en pleine extension" Cet article a été publié dans : Wallonie, n° 155, avril 2023, pages 4-7. Pour lire cet article dans son édition électronique : Fabienne COLLARD (interviewée par Nathalie BLANCHART), « "Le secteur automobile est en pleine mutation" »,

Les @analyses du CRISP en ligne, 15 avril 2023, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).

Un article qui fait le point sur les véhicules électriques chez nous en Belgique et dans le Monde :

<https://www.crisp.be/2023/05/le-secteur-automobile-est-en-pleine-mutation/>

# UNE CAMPAGNE GREENPEACE

## Non aux fermes-usines en France

En France, il y a :



3010 fermes-usines

 197,9 millions
  3655  
 2,7 millions
  49287

Dégradation de la qualité de l'eau, développement d'algues vertes toxiques, émissions excessives d'ammoniac dans l'air ... Toutes ces pollutions ont aujourd'hui de graves conséquences environnementales et sanitaires.

Un des principaux responsables ? Les 3.010 fermes-usines présentes dans toute la France, et peut-être même près de chez vous.

Les fermes-usines, ces énormes bâtiments qui entassent toujours plus d'animaux, très souvent dans des conditions ignobles, sont aussi un fléau pour notre planète et notre santé.

Aujourd'hui, nous vous révélons les dessous de l'élevage intensif, et les chiffres sont affolants. Plus de 200 millions d'animaux peuvent être entassés dans ces méga-exploitations. Ces fermes-usines, qui n'ont de ferme que le nom, nous prouvent que l'élevage industriel repousse les limites du possible.

Vous souhaitez mieux comprendre l'ampleur du phénomène? Découvrez notre carte des fermes-usines en France, et sélectionnez votre région pour savoir combien de fermes-usines sont implantées près de chez vous.

Chez Greenpeace, nous savons qu'un autre modèle d'élevage est possible : local, indépendant et écologique. C'est pourquoi nous avons décidé de

vous alerter sur les dérives de l'élevage industriel et d'agir.

Dans les prochains jours et les prochaines semaines, nous vous tiendrons informé-e de la suite de nos actions et de comment vous pouvez nous aider.

Merci pour votre soutien et à très vite 🦊.

Anaïs pour l'équipe  
Agriculture et Alimentation

**GREENPEACE**

Source : Greenpeace France  
[www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr)



# FAIRE COMME SI ou l'illusion nécessaire

Campagne "J'agis  
mais je ne suis pas  
dupe"

" Pour changer la société, nous devons être des millions, pas une poignée de radicaux "-  
Cyril Dion.

C'est à vous, conscient de l'état catastrophique de la terre et pessimiste quant à son avenir, que s'adresse en priorité cet appel à s'activer à sa restauration. L'antidote psychologique à une potentielle désespérance revient à s'illusionner volontairement sur l'efficacité de vos engagements personnels, alors que vous n'y croyez plus du tout, convaincu que c'est un combat perdu d'avance. Tant de domaines sont ravagés, certains déjà irrémédiablement, de nombreux autres sur le point de l'être, qu'un découragement légitime vous envahit et que les petits gestes individuels, façon colibri, qu'on vous incite à poser semblent dérisoires et même insignifiants face au défi gigantesque pour ne pas dire surhumain à relever.

Le pessimisme de la lucidité n'annihile pour autant une activation de la volonté. Agir quand même sans cependant être dupe du jeu des décideurs politiques, économiques et financiers, soutenus par une large majorité des nantis, qui consiste à nous encourager à multiplier les initiatives citoyennes et abuser de notre crédulité pour continuer à pratiquer l'attentisme ou le greenwashing et ainsi ne pas prendre les indispensables mesures radicales et contraignantes, les seules susceptibles de sauver ce qui peut encore l'être, s'il n'est pas déjà trop tard. Mesures toujours repoussées ou atténuées, sauf dans leurs discours mensongers, car contraires à leurs intérêts et privilèges.

**J'AGIS MAIS JE NE SUIS PAS DUPE**  
POUR LA PRÉSERVATION DE LA PLANÈTE



En faisant comme si votre action pouvait changer les choses vous adhérez au mouvement virtuel des illusionnés volontaires sans promesses, sans meneur providentiel, sans conviction de réussite, mais avec, pour contrebalancer ce vide directif, le plein de doute assorti d'autonomie, de créativité et de dynamisme en quête du Graal de la Vérité (si elle existe !).

Quant à vous, déjà engagé par conviction positive, participer à cette campagne n'implique nullement un changement d'opinion, (continuez de croire à une très hypothétique résilience), mais met en évidence votre lucidité à encourager la mobilisation la plus large possible des "conscientoyens", afin de réunir une masse vertueuse assez étoffée (je n'y crois pas, mais rien n'interdit d'essayer) pour forcer nos dirigeants à considérer le dérèglement climatique comme la priorité des priorités : la survie de l'humanité en dépend, et à agir en conséquence.

Concrètement invitation est lancée à tous les "conscientoyens" d'imprimer au format choisi la photo ci-contre ou sur le site "fairecommesi.com" dans la rubrique "Campagne", de l'afficher partout où c'est possible, de relayer le message de telle sorte que la visibilité multipliée de l'affiche agisse comme un rappel permanent de notre responsabilité citoyenne et surtout celle primordiale de nos dirigeants.

*Pierre*



Pour "l'argumentation développée",  
consultez mon site : <http://www.fairecommesi.com/campagne-5-mai/>



## EAU :

# Qui pollue et qui "répare" ?

**Trois secteurs exercent une pression sur la qualité de l'eau. Le premier paie pour réparer, le second paie insuffisamment mais dispose de peu de moyens pour faire mieux et le troisième a les moyens mais ne paie pas. Analyse.**

239. C'est le nombre de masses d'eau de surface qui sont en mauvais état chimique, sur les 352 que comptent la Wallonie. Soit 68% de nos cours d'eau qui ne répondent pas aux standards environnementaux.

En cause ? Les 3 secteurs principaux qui induisent une pression importante sur la qualité des eaux de surface : les rejets domestiques (ménages, services et PME), les rejets industriels et les pollutions d'origine agricole (le ruissèlement entraînant avec lui engrais et pesticides utilisés dans les cultures).

L'enquête publique en cours sur les 3<sup>es</sup> plans de gestion par district hydrographique qui visent le bon état des masses d'eau pour 2027 est l'occasion de se pencher sur la responsabilité partagée des différents secteurs<sup>(\*)</sup>.

(\*) <http://eau.wallonie.be/spip.php?rubrique82>

### Evolution des pressions environnementales issues des différents secteurs

Les pressions issues des rejets domestiques sur le milieu aquatique sont en baisse drastique (diminution de 50% en moyenne entre 2011 et 2015) grâce à des investissements massifs réalisés par la SPGE (et financés en partie via la facture d'eau des consommateurs). Bien que des efforts soient encore à réaliser (notamment la mise en conformité des anciennes habitations et la complétude du réseau d'égouttage), la tendance est franchement positive.

Les pressions issues des milieux agricole et industriel ont quant à elles stagné sur la même période : pour l'industrie on observe une diminution de 15.5% des rejets d'azote et de 65% des métaux, mais une augmentation de 7% des matières en suspension et de 18% du phosphore ; pour l'agriculture : une stagnation des flux d'azote entre 2011 et 2015 avec variations interannuelles dues aux conditions météorologiques.

### Contributions actuelles des différents secteurs à la récupération des coûts

Si les efforts de réductions des pressions sont très inégaux entre les secteurs, la contribution aux coûts des services de dépollution et aux coûts environnementaux l'est tout autant.

Ainsi, le secteur des ménages contribue à hauteur de 103% aux coûts de services et aux coûts environnementaux induits par ses rejets, soit un surplus annuel de 17.92 millions d'euros. Cette contribution se fait essentiellement via la facture d'eau des consommateurs.

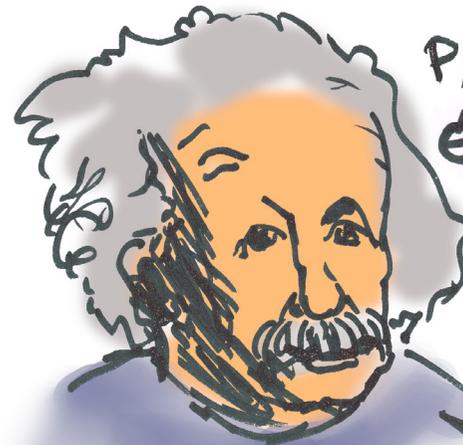
Le secteur industriel ne contribue lui qu'à hauteur de 63.5% aux coûts générés par ses rejets, créant un déficit annuel de 26.4 millions d'euros. Il en va de même pour le secteur agricole qui ne couvre que 26% des coûts liés aux rejets de son activité, entraînant un déficit annuel de 22.01 millions d'euros.

Le calcul est clair :  $+ 17.92 - 26.4 - 22.01 = 30.49$  millions d'euros. C'est donc le déficit annuel de contributions aux services d'assainissement et aux coûts environnementaux subi par la Wallonie.

Le texte européen qui encadre la limitation de ces rejets et la remise en état qualitatif des cours d'eau est pourtant clair : le principe de juste récupération des coûts doit être appliqué. Chaque secteur doit couvrir entièrement les coûts liés à la pollution générée par son activité.

	1. Contribution financière annuelle (millions €)	2. Coûts des services et coûts environnementaux annuels (millions €)	TAUX DE RECUPERATION DES COÛTS (1/2)	SURPLUS/DEFICIT ANNUEL (millions €)
Ménages	633,71	615,79	102,9%	+17,92
Industrie	45,91	72,31	63,5%	-26,40
Agriculture	7,75	29,76	26,0%	-22,01
<b>TOTAL</b>	<b>687,37</b>	<b>717,86</b>	<b>95,8%</b>	<b>-30,49</b>

			Valeur Seuil
Ménages	Coût vérité assainissement par rapport au revenu d'un ménage à revenu moyen	0,85%	2%
Industrie	Coût annuel des mesures par rapport à la valeur ajoutée créée par le secteur	0,18%	2%
Agriculture	Coût annuel des mesures par rapport au revenu des exploitants agricoles	13,24%	2%



PLUS MOINS FOIS %  
ÉGAL SECTEUR INDUSTRIEL  
CHIMIE - AGROALIMENTAIRE

AH BON?!

## Capacité des différents secteurs à atteindre une contribution de 100%

Les trois secteurs ne sont pourtant pas égaux en termes de revenus. Et si les revenus trop bas d'un secteur ne lui permettent pas de financer les coûts liés à son activité, il est compréhensible qu'un mécanisme de solidarité puisse être appliqué. Cela n'empêche que chaque secteur doit au moins contribuer à hauteur de ses moyens. Ainsi, en normalisant les coûts devant être portés par chaque secteur pour garantir le principe de récupération des coûts avec la capacité des différents secteurs à les assumer, on observe que les ménages contribuent en moyenne à hauteur de 0.85% de leur capacité, le secteur industriel à 0.18% de ses capacités et le secteur agricole à 13.24% de ses capacités. Une répartition juste voudrait que chaque secteur contribue à hauteur similaire. La Wallonie a ainsi fixé une valeur indicative à 2% des capacités du secteur.

On a vu que le secteur de ménages était le seul à contribuer à la juste valeur de ses impacts.

Le secteur agricole n'est pas en mesure de contribuer davantage aux coûts liés à son activité (contribution à seulement 26%, mais une contribution à 100% induirait un coût annuel trop important pour le secteur (13.24% de sa capacité, vs 2% valeur seuil recommandée)).

Le secteur industriel, quant à lui, ne couvre actuellement que 63% du coûts de ses rejets, mais pourrait tout à fait contribuer à 100%, puisque cela correspondrait à 0.18% de sa capacité soit une contribution 10 fois inférieure à la limite fixée par la Wallonie. Les deux secteurs industriels à qui incombe la plus grande responsabilité de rejets sont le secteur de la chimie et de l'industrie agroalimentaire.

## Diminution nécessaire des rejets industriels

Afin de garantir une contribution du secteur industriel qui soit à la hauteur de ses rejets et de ses moyens, plusieurs étapes peuvent être envisagées.

Tout d'abord, limiter les rejets. Les normes de rejets industriels sont fixées par le permis d'environnement qui encadre l'activité de chaque industrie. Ces normes ont été fixées il y a 20 ans, au moment de la mise en œuvre des permis d'environnement et sont vraisemblablement trop élevées par rapport à la charge polluante que le milieu peu effectivement absorber. Il y a donc lieu tout d'abord, de vérifier si les industries respectent les normes imposées par leur permis, et si c'est le cas, de baisser ces normes de rejets afin qu'elles soient compatibles avec un bon état des eaux de surface. Toute une série d'outils sont à disposition des entreprises pour limiter leurs rejets, notamment des prêts à taux 0 financés par la Wallonie pour l'installation de stations d'épuration industrielles.

## Révision de la taxe sur les rejets industriels

Si les rejets ne peuvent être limités, alors il y a lieu d'augmenter la contribution financière du secteur à leur prise en charge. Notamment en augmentant la taxe sur les rejets industriels.

Cette taxe a été créée en 1990 et correspondait à 8,92 €/UCP (unité de charge polluante). Elle n'a pas été indexée jusqu'en 2013. A ce moment, le Gouvernement Wallon en place décide de soumettre cette taxe à l'indexation. Elle passe alors à 13€/UCP en 2014, puis évolue jusqu'à 16,65€/UCP en 2023. La taxe wallonne reste cependant largement inférieure à ce qui existe en Flandres (37 €/UCP).

Une révision de cette taxe était dans les cartons du GW en 2022. Suite à l'insécurité économique générée par le conflit Russo-Ukrainien, il est devenu frileux et le Plan de gestion a finalement simplement suggéré « d'étudier l'opportunité de réviser la taxe ».

Les projections économiques sont pourtant bien moins désastreuses que ce que craignaient les représentants des entreprises. Ainsi, la marge bénéficiaire des entreprises en Belgique est estimée à 41% en 2023 (contre 44% en 2022). Le tout restant tout à fait dans la moyenne 2015-2019 à 42% (Chiffres BNB, janvier 2023). Les chiffres de la BNB confirment que les grandes comme les petites entreprises ont et conserveront des marges largement supérieures aux marges moyennes gagnées sur la période 1999-2019 malgré le contexte.

Le secteur industriel wallon est donc tout à fait en mesure de supporter une révision de cette taxe, et d'ainsi contribuer aux coûts engendrés par son activité sur les services d'assainissement et sur les écosystèmes. Cette révision permettrait d'aider au financement juste du secteur de l'eau et des services qui y sont liés à long terme.

Cette révision permettrait surtout de couvrir le déficit de 26 millions d'euros par an que coûtent les rejets industriels à la Wallonie... un beau cadeau que la Région fait au secteur industriel, qui frise les limites de la législation relative aux aides états et qui est en contradiction totale avec le principe du « pollueur-payeur ».

## La crise environnementale : une raison de changer le business as usual ?

Et si ? Et si une entreprise émet toujours une quantité de polluants dans l'environnement qui est au-delà des normes environnementales, alors qu'elle a mis en œuvre toutes les technologies à sa disposition permettant de limiter ses rejets ? Doit-elle fermer ? Doit-elle diminuer son activité ? Doit-elle se déplacer dans une zone où les rejets sont moins impactants pour les écosystèmes ? Tant que la préservation de l'environnement est compatible avec le business as usual, il n'y a pas de raison de changer diront certains... On ne va quand même pas limiter l'activité économique pour préserver les écosystèmes lanceront d'autres...

# RESTRICTION D'EAU ?

## M... alors!

### Préparons l'été et les lustres à venir

En France, des régions entières sont déjà en « code rouge-sècheresse » depuis des mois et nous ne sommes qu'en juin. Les habitants y subissent les restrictions d'eau nécessaires pour éviter la pénurie totale cet été. Et il n'y a pas que le Sud ! Les départements du Nord ont aussi leurs nappes phréatiques au plus bas. Dany Boon nous rappelait pourtant dans son film « Bienvenue chez les Ch'tis » que par chez nous, il pleut tout le temps... Enfin, c'est ce qu'on dit, c'est ce qu'on pense.

Ah ! Pauvre France ! En Belgique, rien de tel... Enfin, c'est ce qu'on ne dit pas. Comme si les nappes souterraines qu'on se partage rejoignent le « nuage radioactif de Tchernobyl » version belge : la frontière nous sauvera de la sècheresse. Et à la TV, on a annoncé dernièrement qu'avec les pluies de printemps nos nappes phréatiques sont bien remplies et qu'il n'y aurait pas de pénurie cet été. Pas de restriction officielle. C'est magique, non ? (1)

À propos de Tchernobyl et de magie, un enfant biélorusse qui passait un été en Belgique, chez des amis, pour se retaper peu après la catastrophe de 1986, s'émerveillait de voir couler de l'eau dès qu'il ouvrait le robinet. De l'eau qui coule sans discontinuer ! C'est féérique, non ? Et aujourd'hui, on nous parle, pour les années à venir, de restriction, de coupures et bientôt d'approvisionnement par camion-citerne.

L'eau douce est un bien précieux, beaucoup ont tendance à l'oublier. Et des périodes comme celles que nous vivons (et vivrons dans les prochaines années) nous le rappelleront durement. Les pluies, même hivernales, ne permettent pas toujours de renflouer les nappes souterraines.

Dès lors, qu'il soit interdit de laver sa voiture, que les greens des golfs ne puissent plus être arrosés, qu'on empêche de remplir les piscines, ça ne me choque pas. Même avoir une pelouse rousse ne me dérange pas (cet espace d'agrément peu bien roussir de sècheresse, il reverdira à la première pluie - il serait resté vert plus longtemps s'il avait poussé naturellement, « sauvagement »). Mais que les potagers se transforment en désert parce qu'on ne les arrose pas, je trouve ça aberrant, ils nous nourrissent et doivent pouvoir être irrigués occasionnellement et parcimonieusement en cas de nécessité. Bien sûr, il y a des techniques qui permettent de cultiver sans arroser, ou le moins possible comme choisir des variétés de légumes moins gourmands en eau, couvrir le sol (mulch, compostage de surface, engrais vert, densifier les légumes en association sur plusieurs strates, ...). Maraîchage est un mot issu de « marais », ne l'oublions pas. Le potager a besoin d'eau.

Heureusement, on pourra toujours faire pipi et caca dans l'eau douce des wc, on nous dira d'utiliser moins souvent la chasse d'eau, de mettre une brique dans le réservoir d'eau ou d'installer des toilettes économes en eau, mais il faudra toujours de l'eau. Heureusement ? Car même en pénurie d'eau, on peut continuer à polluer de l'eau propre sans vergogne en se soulageant mais on ne pourra plus manger ses légumes morts de soif. Et heureusement, encore, qu'il y a des stations d'épuration pour nettoyer tout ça...

Deux erreurs herculéennes qui risquent de coûter très cher !

Ah ! Héraclès ! Sur ses douze travaux, il y en aurait des choses à dire. Mais attardons-nous aux Ecuries d'Augias, le mythe préféré de nos ingénieurs de l'eau : on tire la chasse et on oublie tout. Sauf que les toilettes, c'est le tiers de la consommation en eau d'un ménage. On peut restreindre toutes nos consommations hydriques, on devra toujours boire, manger et « se vidanger ». Avec le fumier des Ecuries d'Augias, Héraclès-Hercule aurait pu fertiliser des milliers d'hectares, par contre, en déviant deux fleuves pour emporter toute cette m<sup>\*\*\*</sup>, c'est la vie de la rivière qu'il a perturbé durablement, toutefois, on n'en parle pas dans le mythe. Ses disciples-ingénieurs de l'eau contemporains doivent investir des millions d'€ pour épurer notre pollution issue de nos déjections (étanchéisation des égouts, collecteurs, stations de relevages, stations d'épurations de plus en plus « performantes »).

Et si nous n'évacuons pas nos excréments et nos urines par nos égouts, il n'y aurait pas de consommation d'eau... et pas cette pollution de m<sup>\*\*\*</sup> dans les rivières (nos déjections peuvent être valorisées, voir plus loin). Finie la nécessité de chères stations d'épuration. Les cours d'eau seraient propres et riches de biodiversité. Oui mais, on en fait quoi alors sans nos wc salvateurs ?

C'est « reconduire les activités domestiques dans les cycles du carbone, de l'azote et du phosphore » (2). Ces cycles (3) sont les grands oubliés de nos sociétés modernes ! Revenons à Héraclès, son fumier, comme cela se fait encore aujourd'hui quand il n'y a pas d'élevage hors sol, aurait été plus bénéfique épandu sur les champs plutôt qu'évacué en pure perte, ni vu, ni connu. D'ailleurs, Augias n'a pas voulu rémunérer Héraclès pour son travail titanique. La vraie raison serait peut-être le manque à gagner subit quand trente ans de fumier ont pu être gaspillés par une... chasse d'eau.

Alors, ces restrictions d'eau sont peut-être le début de la solution : il est temps de reprendre en compte ces grands cycles dans notre quotidien et de régénérer les sols en leur restituant ce qui doit s'y retrouver pour recréer l'humus nécessaire à la vie. Ils seront ainsi plus fertiles, ils retiendront aussi plus d'eau, disponible ainsi plus longtemps pour nos plantes et infiltreront doucement les « excès » de pluies dans les nappes souterraines.

Résultat ? Premièrement, moins de stations d'épuration, moins sophistiquées et moins coûteuses, seraient nécessaires puisqu'elle n'auraient pratiquement que des eaux grises (des eaux savonneuses peu chargées de matières organiques) et, deuxièmement, les fameuses bassines, ces grandes réserves d'eau qui divisent celles et ceux qui se mobilisent pour défendre un accès équitable à l'eau et une partie du monde agricole, ne devraient même plus être ni envisagées, ni imaginées.

Enfin, qu'y a-t-il de mal à irriguer <sup>(4)</sup> son potager avec les eaux de récupération (vaisselle, salle de bains, nettoyage) pour autant que les produits utilisés ne sont pas toxiques <sup>(5)</sup> ? C'est ce que faisaient nos (arrière-)grands-parents avant le tout-à-l'égout qui, j'insiste, est nocif et délétère pour les cours d'eau et dommageable pour la pédogenèse.

(1) <https://www.wallonie.be/fr/faq-secheresse>

(2) <https://www.eautarcie.org/01c.html#h>

(3) <https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/sciences/le-cycle-du-phosphore-s1337>  
<https://www.fondationbiodiversite.fr/nourrir-la-planete-sans-uniformiser-les-dangers-de-la-pollution-a-azote/>  
<https://www.missionenergie.goodplanet.org/explique-moi-le-cycle-du-carbone/>

(4) Irriguer : épandre l'eau sur le sol, au niveau des racines, pas sur le feuillage

(5) voir les Cahiers de Tatie Sylvia pour des recettes maison efficaces (disponibles auprès de notre secrétariat pour un montant de 5€ + frais d'envoi)

## Sècheresse... avant la guerre de l'eau ?

« Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme » (résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-unies en date du 28 juillet 2010).  
Chaque jour qui passe amène son petit (parfois même royal ! <sup>(6)</sup>) lot de problèmes à propos de l'utilisation inadéquate ou de spoliation de l'eau.

En France, en creusant d'énormes zones de stockage, quelques-uns veulent s'approprier l'eau pour irriguer des cultures inappropriées au sol et au climat qui change. Ils nous bassinent que ces réserves de substitution sont essentielles à l'agriculture et à l'élevage. Pour d'autres, écologistes ou même agriculteurs, ces travaux ne coulent pas de source, conserver l'eau peut se faire grâce à des alternatives agricoles : la reforestation, l'agri-foresterie, des cultures peu gourmandes en eau (donc, pas le maïs !!), le retour des prairies,...

Ailleurs dans l'Hexagone, des minéraliers sont obligés de réduire leurs prélèvements suite aux niveaux extrêmement bas des nappes qu'ils exploitent, les riverains s'inquiètent pour leur approvisionnement quand ces industries continuent de puiser (d'épuiser) l'eau locale pour exporter leur business.

Mais des conflits plus géopolitiques se dessinent avec, ou plutôt sans, l'eau de certains fleuves. Entre les USA et le Mexique coulaient deux fleuves : le Colorado, dont quasi toutes les eaux sont monopolisées pour l'irrigation étasunienne ne laissant qu'un lit à sec comme frontière et le Rio Grande (ou Rio Bravo selon qu'on soit aux USA ou au Mexique) mais les changements climatiques et encore une fois l'irrigation étasunienne assèchent des tronçons entiers du fleuve au détriment du Mexique. La Chine envisage de détourner une partie du fleuve Brahmapoutre vers le désert de Takla-Makan (alors que d'autres provinces chinoises qu'il traverse souffrent souvent de sécheresse) sans en informer complètement ses voisins ce qui préoccupe l'Inde et le Bangladesh. La gestion de l'eau issue de la fonte des neiges du Tibet s'annonce aussi comme une source de friction Chine/Inde. Entre Palestiniens et Israéliens, le « partage » inégal des eaux contribue à amplifier les tensions qui existent entre les deux peuples.

Le réchauffement climatique est plus rapide encore dans les régions froides comme les pôles et les hautes montagnes. Ces dernières sont de moins en moins enneigées, leurs glaciers fondent et reculent, leurs neiges « éternelles » diminuent en épaisseur et se raréfient. Or, ce sont eux qui permettent de stocker l'eau qui sera redistribuée petit à petit pendant les saisons plus chaudes<sup>(7)</sup>. Les nappes souterraines, les rivières et les fleuves alimentés par la fonte des neiges de l'Himalaya, de la Cordillère des Andes, le seront de plus en plus faiblement, avec le risque de ne plus pouvoir apporter l'eau nécessaire à de nombreuses régions, d'y créer un stress hydrique et des tensions politiques dans les années à venir. Qui pourra faire des réserves et comment ? Un état organisera des retenues et/ou des barrages pour sa population et pour irriguer ses cultures au détriment de l'état voisin ? Des accords devront être trouvés ou des désaccords

amèneront leurs lots de violence, de guerre ? Des territoires sans eau se muteront en déserts et obligeront les populations à migrer vers des terres moins hostiles... Moins hostiles ? Quel sera l'accueil des autochtones ? En Europe, la disparition des glaciers des Alpes nous annonce les prémices de ce qui se prépare (voir début d'article) et en Espagne, les longues périodes de sécheresse de cette année vont mettre à mal les secteurs maraîcher et fruiticole d'un des plus gros fournisseurs de nos pays. Que mettons-nous en place pour nous adapter à ces situations dont on entrevoit maintenant les préludes ?

Quand l'eau douce disparaît ce sont aussi des milliers d'espèces animales, poissons, batraciens, oiseaux, insectes qui disparaissent. Les espèces de poissons d'eau douce sont largement plus menacées que les espèces maritimes. Et dire que je trouvais super ce proverbe chinois et slogan des « Îles de Paix » : « Si tu donnes un poisson à un homme, il se nourrit une fois. Si tu lui apprends à pêcher, il se nourrira toute sa vie ».

Et les sécheresses appellent leur pendant : des précipitations diluviennes avec finalement des conséquences malheureuses suite aux inondations. Agriculture dévastée, eaux souterraines et de surface polluées, maladies, pertes humaines et animales (d'élevage et sauvages), paupérisation de la population,...

**« Chaque minute, cinq personnes meurent dans le monde parce qu'elles n'ont pas accès à l'eau potable »**

*Xavier*

<sup>(6)</sup> <https://www.rtf.be/article/polemique-autour-de-la-consommation-deau-du-roi-albert-ii-11196341>

<sup>(7)</sup> En terrain montagneux ou fortement vallonnés, quand les précipitations tombent en pluie plutôt qu'en neige, l'eau s'écoule directement vers les vallées. D'où, même avec beaucoup de pluie : peu d'infiltration vers les nappes du sous-sol, gonflement rapide des rivières et inondations en aval... quand on ne parle pas en plus de glissements de terrain, de coulées de boue, de pollution des cours d'eau, de contamination des nappes phréatiques et des conséquences sur la santé (dysenterie, choléra,...)

Sources

<https://www.actioncontrelafaim.org/a-la-une/tout-savoir-sur-lacces-a-leau-dans-le-monde/>

<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/les-lacs-et-les-rivieres-sont-les-ecosystemes-les-plus-degrades-au-monde>

<https://environnement.mongroupe.ca/le-rechauffement-climatique-et-la-fonte-des-neiges-au-tibet>

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/drinking-water>

[https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/climat/90-des-glaciers-alpins-pourraient-avoir-disparu-en-2100\\_132840](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/climat/90-des-glaciers-alpins-pourraient-avoir-disparu-en-2100_132840)

<https://www.msn.com/fr-be/actualite/other/s%C3%A9cheresse-situation-tr%C3%A8s-d%C3%A9grad%C3%A9e-en-espagne-et-en-belgique/ar-AA1b7iqg>

# STRETCHING POSTURAL®



Stretching Postural®  
Méthode Jean-Pierre Moreau

Séance-découverte gratuite à Leers-Nord,  
le lundi 4 septembre. Accueil à 18h

## REPRISE DES SEANCES

à Mouscron,  
au CRIE de Mouscron  
le jeudi 7 septembre  
de 18h à 19h

à Leers-Nord,  
à l'école communale de  
Leers-Nord  
soit le lundi 21 août  
de 18h15 à 19h15

soit le mercredi 23 août  
de 12h30 à 13h30



# À QUAND L'INTERDICTION du plomb pour la chasse ?

**Le collectif “Stop aux Dérives de la Chasse” (SDC) demande l’interdiction totale des munitions au plomb.**

**Le plomb contenu dans les munitions de chasse pollue nos espaces naturels. L’empoisonnement par le plomb des zones humides européennes doit prendre fin pour éviter que près de 5.000 tonnes de ce métal toxique soient répandues chaque année par les chasseurs dans ces réservoirs de biodiversité. En Wallonie, il est raisonnable d’évaluer que plusieurs dizaines de tonnes de plomb sont répandues dans la nature chaque année !**

Un règlement européen est entré en vigueur mi-février, après un long combat des associations.

C’est pourquoi un règlement européen publié le 25 janvier 2021 est entré en vigueur le 15 février 2023 dans les 27 pays membres de l’Union Européenne. Il interdit dès maintenant l’usage de la grenaille de plomb pour chasser dans les zones humides. Les associations de défense de la nature, comme BirdLife International au niveau européen, ont milité pour l’interdiction de ce type de munitions depuis plus de 20 ans.



## La législation wallonne doit être mise à jour

Un règlement du droit européen est d’effet direct et obligatoire : il aurait déjà dû nécessiter une adaptation de la législation wallonne, ce qui n’est pas le cas à ce jour. Ainsi, la distance minimale autorisée en Wallonie est de 50 mètres par rapport aux zones humides; elle doit être étendue à 100 mètres. L’usage du plomb nickelé doit également être interdit, ce qui n’est pas encore le cas dans notre région.

## Protéger les zones humides de la pollution au plomb: indispensable mais insuffisant

**Au-delà des zones humides, le collectif SDC demande que l'interdiction de contenir du plomb dans les cartouches soit rapidement étendue à tous types de munitions, pour tout gibier et sur l'ensemble du territoire wallon**, d'autant plus que des alternatives existent, composées d'alliages à base d'acier, de cuivre ou de bismuth. Sinon, la grenaille de plomb utilisée à la chasse, la pêche où dans des activités sportives à l'extérieur continueront à empoisonner notre environnement.

Pourquoi les munitions de chasse bénéficient-elles encore d'un régime d'exception ?

Le plomb a été banni de la plupart de nos utilisations industrielles comme les peintures, les canalisations ou l'essence. Il est incompréhensible qu'on permette encore aux chasseurs d'en répandre des milliers de tonnes chaque année dans la nature où elles s'accumulent.

### Le plomb est toxique pour les oiseaux...

La grenaille de plomb consiste en de minuscules billes rondes contenues par centaines dans les cartouches que les chasseurs utilisent pour tirer sur les oiseaux et autres petits animaux. Responsable du saturnisme, l'ingestion de plomb affecte les fonctions cérébrales et cognitives, provoque des états d'anémie, perturbe les systèmes reproducteur, nerveux et digestif, et s'avère souvent mortelle. Elle est particulièrement problématique pour certaines espèces d'oiseaux, par exemple les canards et les cygnes, qui la confondent avec les « gastrolithes », cailloux ingérés pour faciliter le broyage de la nourriture dans leur gésier. Le plomb de chasse est également responsable de l'intoxication de nombreux rapaces et charognards, qui consomment des proies contaminées. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHEA, règlement REACH) estime que plus d'1 million d'oiseaux meurent chaque année d'empoisonnement au plomb dans l'Union Européenne, que ce soit directement ou indirectement (prédateurs).

### ... mais aussi pour les humains qui consomment du gibier

Le plomb peut aussi avoir de graves conséquences pour la santé des personnes exposées en mangeant des animaux tués à la chasse. L'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité Alimentaire) déconseille "aux enfants et aux femmes en âge de procréer d'en manger fréquemment, particulièrement chez les familles de chasseurs qui en consomment régulièrement".

## La Wallonie doit encore s'aligner sur le nouveau règlement européen

L'Europe conduit à devoir durcir la législation wallonne où l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 septembre 2005 réglemente l'emploi des armes à feu et de leurs munitions en vue de l'exercice de la chasse. Cet arrêté interdit (article 3) l'emploi de la grenaille de plomb pour la chasse :

- pour le tir du gibier d'eau ;
- dans et à moins de 50 mètres des marais, lacs, étangs, réservoirs, fleuves, rivières et canaux ;

mais permet encore l'usage des plombs nickelés tout aussi toxiques !

Le nouveau règlement européen est beaucoup plus ambitieux et renforce la législation en vigueur dans notre pays en étendant la distance d'interdiction à 100 mètres et en élargissant la définition d'une zone humide aux étendues naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre.

## La réglementation wallonne actuelle est inadaptée

La mise en application en Wallonie devra donc passer par une révision de l'Arrêté de 2005, d'autant plus que les dispositions réglementaires actuelles sont encore très loin d'être à la hauteur des enjeux. Les arguments ci-dessous le mettent en évidence.

1. Ces dispositions sont inefficaces vis-à-vis de l'intoxication de l'homme par le plomb de chasse, puisque celui-ci continue à être utilisé en dehors des zones visées par l'arrêté (et même au sein de celles-ci pour les espèces autres que le gibier d'eau).
2. Ces dispositions sont inefficaces vis-à-vis des espèces visées (gibier d'eau) au vu de la portée des plombs de chasse. Celle-ci varie de 150 à 300 m environ, selon le diamètre des plombs utilisés, soit nettement plus que la limite de 50 m fixée par l'Arrêté précité.
3. Ces dispositions ne résolvent pas la question des intoxications des oiseaux de proie, qui consomment le gibier blessé ou mort.
4. Ces dispositions sont inadaptées à la situation de terrain : il n'est p.ex. pas évident pour un chasseur de faire le bon choix du type de munitions à chaque fois qu'il s'approche ou s'éloigne d'un plan ou cours d'eau au cours de sa traque.
5. Ces dispositions sont pratiquement incontrôlables et probablement peu appliquées sur le terrain. Des procès-verbaux ont-ils été dressés depuis l'entrée en vigueur de l'Arrêté précité ? Comment ont progressé les ventes de cartouches sans plomb en Région wallonne depuis l'entrée en vigueur de cet Arrêté ?

## De nombreux organismes prônent l'interdiction des munitions au plomb

Notons encore que :

- L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), dont la Belgique est une des Parties contractantes, recommande avec insistance et depuis des années d'arrêter l'usage de la grenaille de plomb pour la chasse et de veiller à une bonne mise en œuvre des dispositions prises.
- La Convention Ramsar pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, va dans le même sens.
- Le Guide sur la chasse durable en application de la Directive Oiseaux », reconnaît la menace que les munitions au plomb font peser sur les oiseaux sauvages et leurs habitats et affirme que leur usage est incompatible avec les mesures de protection requises pour les zones de protection spéciale du réseau Natura 2000.
- La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe énonce en son 5<sup>ème</sup> principe que : « les espèces sauvages sont vulnérables aux polluants et aux autres impacts de l'homme sur leurs populations et sur leurs habitats. Tous ceux qui aiment la vie sauvage ou en profitent ont donc intérêt à collaborer afin de réduire ou d'atténuer les retombées de la détérioration de l'environnement. Il est nécessaire de contrôler en permanence la condition des animaux exploités et de leurs habitats ».
- Les organisations cynégétiques internationales, elles-mêmes, recommandent depuis de nombreuses années l'interdiction de l'usage du plomb.
- Pour 2009 au plus tard, selon la Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE.
- Pour 2010 au plus tard, selon le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier.



DU PLOMB DANS LA CERVEILLE!

Références :

1. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021R0057&from=EN>
2. <https://www.favv-afscab.be/consommateurs/nosaliments/viande/gibier/>
3. <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2005/09/22/2005202621/2015/09/29>
4. Comité permanent, 27<sup>ème</sup> réunion, Strasbourg, 26-29 novembre 2007 (T-PVS (2007)) 7 révisé

# RETOUR DES CHENILLES URTICANTES

## Comment s'en protéger ?



Avec l'arrivée du beau temps, les chenilles processionnaires font leur retour. Connues pour leurs poils urticants, elles peuvent vous faire bien de soucis en cas de contact. Lorsqu'elles se sentent attaquées, les chenilles processionnaires libèrent leurs poils, qui se volatilisent grâce au vent. Lorsque la victime les touche, ces poils excrètent une toxine.

Chenilles processionnaires : des poils fortement irritants qu'il vaudrait mieux éviter.

Le printemps est là. Et avec lui, non seulement les tiques mais aussi les chenilles processionnaires. Si vous vivez ou avez séjourné à proximité de la nature, vous en avez sans doute vu : ces chenilles ont un long corps noir et des poils blancs et oranges. Malgré leur aspect physique attrayant, ces chenilles ont le fâcheux instinct de soumettre leur attaquant (réel ou supposé) à une rude épreuve. Et ça gratte.

Alors, quand la victime commence à se gratter, elle presse ces poils, ce qui fait qu'ils libèrent une toxine. Cette toxine est urticante et allergisante, elle provoque des rougeurs voire des démangeaisons, des conjonctivites et des maux de gorge voire l'asthme dans les cas les plus graves.

Face à la prolifération de ces chenilles, les pouvoirs publics diffusent des consignes. Les Agences régionales de santé des régions PACA et Grand-Est conseillent ainsi d'éviter tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées. Il est vivement recommandé de ne pas écraser ou déloger ces chenilles : dans les deux cas, vous ne ferez que libérer les poils. Si contact il y a eu, il est conseillé de prendre un antihistaminique pour soulager la démangeaison. Il convient ensuite de prendre une douche et de laver tous ses vêtements à 60°C. En cas de symptômes plus graves (vomissements, malaises, vertiges, difficultés à déglutir, difficultés respiratoires, ou atteinte sévère des yeux), il faut consulter un service d'urgence.

Les animaux de compagnie et particulièrement les chiens ayant été en contact avec une chenille processionnaire doivent eux aussi être traités. De retour d'une balade, pour les chiens, il est conseillé de laver son corps, sa face et sa langue à l'eau froide. Si le chien salive énormément, que sa langue gonfle, qu'il présente des difficultés respiratoires ou que ses paupières sont enflammées, une visite chez le vétérinaire s'impose en urgence.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE 6 JUIN 2023

## Canopea et Natagora se retirent du label de gestion forestière durable PEFC

**Natagora et Canopea ont décidé d'arrêter de soutenir le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Les deux associations constatent en effet l'abandon de normes environnementales contraignantes, souvent ramenées aux minima légaux. Pourtant, la forêt représente un tiers du territoire wallon et a un rôle majeur à jouer dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Natagora et Canopea restent donc ouvertes à la discussion en vue d'améliorer la certification forestière en Wallonie**

Le label PEFC, promu par la filière bois, est le plus répandu en Wallonie. La totalité des forêts publiques wallonnes (270 000 ha) en bénéficie. Cependant, il reste boudé par les propriétaires privés, dont les forêts représentent seulement 10% de la surface certifiée PEFC en Wallonie. Dans le but d'augmenter cette proportion, les nouveaux standards du programme se limitent, à quelques exceptions près, au respect des normes exigées pour les forêts publiques dans le Code forestier. Canopea et Natagora regrettent que la labellisation PEFC implique extrêmement peu d'ambitions environnementales, au-delà de ces obligations légales

Au terme du long processus de révision des standards PEFC, rassemblant tous les acteurs de la forêt et de la filière bois en vue de redéfinir les exigences que doivent remplir les propriétaires forestiers pour voir leurs bois certifiés, force est de constater que le résultat trahit un manque criant d'ambition et une volonté de réduire au maximum les contraintes pour accueillir le plus possible de propriétaires privés

Ce manque d'ambition s'explique également par un processus décisionnel qui impose le consensus de toutes les parties prenantes (environnementalistes, propriétaires, filières, utilisateurs, scientifiques), ainsi que par une mauvaise gouvernance dans l'encadrement du processus. Or, certaines parties prenantes ne sont toujours pas convaincues du rôle majeur que les forêts wallonnes peuvent jouer dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité, ainsi que dans l'amélioration de la résilience des revenus issus de la forêt. Quelques acteurs isolés ont ainsi pu empêcher toute avancée environnementale importante

## **Normes au rabais, gouvernance questionnée**

Les propositions de normes environnementales ont été revues à la baisse, abandonnées ou disqualifiées. En réaction, les représentants des associations environnementales ont dénoncé le manque de gouvernance et d'écoute. Malgré une évaluation finale très négative du processus, les instances du PEFC Belgique ont conclu que les points d'attention étaient mineurs et ne remet-taient en cause ni la procédure, ni les résultats.

Les associations environnementales regrettent également le manque de prise en considération de l'enquête publique relative aux nouveaux standards. En arguant du fait que les réponses étaient trop nombreuses, le PEFC Belgique a en effet décidé de ne pas en tenir compte.

## **Un label de gestion forestière durable demeure plus que jamais nécessaire**

Le retrait des deux associations ne signifie pas la fin de tout dialogue. Les associations espèrent que le PEFC Belgique interro-gera sa gouvernance, ses standards et l'organisation des audits censés garantir le respect de ces standards. Quant aux maigres avancées apportées par les nouveaux standards, Canopea et Natagora appellent à ce qu'elles soient mises en œuvre avec toute la détermination nécessaire. Plutôt que de percevoir les améliorations environnementales comme des menaces pour la rentabilité du secteur forestier, le PEFC devrait y voir des opportunités que les générations futures lui sauront gré d'avoir pu saisir.

Si le label démontre son souhait de progresser dans cette direction, Canopea et Natagora se disent prêtes à s'engager à nouveau avec énergie et conviction au service de l'amélioration continue de la certification PEFC.

# LA NATURE

## et la Conscience

Quand viennent le printemps et l'été, cela signifie la reprise de balades dans la nature. Pour la faune et la flore, ces vies qui nous entourent, cela signifie, pour nombre d'entre elles, saison de reproduction et donc période de vulnérabilité. En effet, chez telle espèce, le mâle est chassé du territoire, avant la mise bas. Il va donc errer et, chez nous, vu la densité de notre réseau routier, traverser nos voiries possiblement mortelles. Chez d'autres, il aide à la nidification et/ou la couvaison et/ou l'approvisionnement en nourriture et/ou à la défense du territoire.... Ceci implique que ces animaux fréquentent un secteur, parfois étendu, mais toujours avec des limites. Toute intrusion dans ses limites peut perturber la faune sauvage. Or, un animal qui fuit perd de l'énergie, tout comme il perd du temps pour chercher de la nourriture que ce soit pour sa tribu ou lui-même. S'il est souvent dérangé, il devient méfiant et donc se met très (trop) souvent en alerte, d'où encore une perte d'énergie et de temps. La peur au ventre limite les déplacements, use, physiquement et psychologiquement, tout animal.



Cependant, loin de moi l'idée de vous empêcher de jouir de la nature mais avec le respect de quelques petits règles. Elles sont toutes simples et surtout logiques si vous avez à cœur de respecter la vie autour de vous. Même celle dont vous n'avez pas conscience. Ces règles s'appliquent bien entendu partout, même en plaine, même dans nos zones d'agriculture intensive où les endroits "non jardinés" sont aussi rares que des poils sur le poisson (frais).



## RESTER SUR LES CHEMINS :

Les animaux apprendront rapidement où sont leurs limites. Ils resteront, de jour, loin des endroits de passage des bipèdes. Avez-vous conscience que certaines espèces d'oiseaux se reproduisent au sol ?

## TENIR SON CHIEN EN LAISSE :

Un chien libre, court et renifle. Pour la faune, il est en mode chasse et donc potentiellement dangereux. S'ils le tiennent à l'œil, je vous renvoie au premier paragraphe de ce texte. Si votre chien approche d'un levreau, ou d'un faon de chevreuil, et lui donne son odeur, il le condamne et ce par votre faute. Il y a bien plus à dire à ce sujet mais il faut absolument prendre conscience de ça.

## EMPORTER SES DECHETS :

Pour avoir vu, à diverses reprises, un hérisson, la tête coincée dans un pot de yaourt, je sais que nos déchets sont dangereux pour la faune. Parlons des cannettes, bien trop nombreuses hors des poubelles. Savez-vous que des micro mammifères s'y engagent et y sont piégés ? Le phénomène est tel, que les mammalogistes s'en servent lors des recensements. Et que dire de l'ingestion de nos déchets, par des juvéniles en recherche ou découverte de leur environnement et d'un poussin pendu à un fil, ou du plastique, au bord d'un nid.



Ce n'est pas parce que nous ne la voyons pas que la vie n'est pas présente autour de nous.

Puisse ce petit texte faire de nous les invités de la nature et non des "à éviter".

*Martin*



LA VIE d'ECO-VIE

Les Balades de Martin

# le BLANKAART

**Dimanche 1er octobre à 14h30**

Réserve naturelle  
Terres protégées  
Mosaïque de milieux  
Plans d'eau  
Rives  
Roselières  
Prairies inondables et inondées



**ECO-VIE vous emmène sur le nouveau chemin (et 2 nouveaux observatoires) créé à l'arrière du Blankaart. En fonction de la météo, l'avifaune locale vous sera présentée mais aussi l'histoire des lieux.**

**Le RV est fixé à Hoeveijs 't Madeliefje Vijfhuizenstraat 1  
8600 Diksmuide**

ECO-VIE n°326

A prévoir : vêtements adaptés, bottines de marche ou bottes s'il a plus les jours précédents.  
Si vous en possédez, emmenez vos jumettes et longues-vues.

Privilégiez le covoiturage, SVP

Contact: [windels.martin@gmail.com](mailto:windels.martin@gmail.com)  
ou +32(0)474869508

# ENQUÊTE PUBLIQUE "MYDIBEL"

## Remarques d'Eco-Vie

Mouscron le 17 avril 2023



ECO-VIE asbl  
Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron  
056/337213 ou 0477/362212 <http://www.eco-vie.be> [eco-vie@skynet.be](mailto:eco-vie@skynet.be)  
N° Entreprise : 0862.049.094 N° de compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Madame la Bourgmestre,  
Mesdames et messieurs, membres du Collège communal,

Concerné : Enquête publique pour la demande de Mydibel S.A. située au 30 rue du Parc Lannoy à 7700 Mouscron, pour un permis unique pour poursuivre l'exploitation, régulariser, modifier et étendre l'exploitation d'une usine de transformation et de conservation de pommes de terre, avec construction de bâtiments et augmentation de la capacité de production (passant de 748,2 t/j à 1.236 t/j).

Voici nos remarques concernant cette enquête publique (celles-ci sont basées sur le résumé non technique de l'étude d'incidences et nous vous mettons les références des pages pour que vous puissiez les retrouver facilement) :

- Tout d'abord, nous aimerions savoir si les avis des communes de Menin et de Courtrai ont été demandés ? Et d'incidences et nous vous mettons les références des pages pour que vous puissiez les retrouver facilement) :
- Pour ce qui concerne la pollution de sols, l'auteur de l'étude d'incidences, dans ses recommandations à la page 72, dit l'auteur de l'étude le souligne, vu la proximité avec ces deux communes et les incidences (nuisances), ces avis seraient tout à fait pertinents. Ces avis existent-ils ?
- "Pour ce qui concerne la pollution de sols, l'auteur de l'étude d'incidences, dans ses recommandations à la page 72, dit l'auteur de l'étude le souligne, vu la proximité avec ces deux communes et les incidences (nuisances), ces avis seraient tout à fait pertinents. Ces avis existent-ils ?
- "Poursuivre et évaluer les démarches prescrites par le décret sol de 2018 visant à assainir la pollution de la tâche 2 dans les sols et les eaux" cette recommandation fait suite à la constatation page 29. L'étude conclut qu' " (...) un projet d'assainissement doit être réalisé pour les tâches de pollution n° 2 en solvants chlorés dans l'eau et dans le sol respectivement, étant donné que la tâche pollution du sol s'étendant au-delà des limites du terrain et que la tâche de pollution dans l'eau a un impact sur la qualité de l'eau déjà avéré au-delà des limites du terrain ". Or que l'étude dit clairement que le projet d'assainissement DOIT être réalisé, je crois que cela doit être plus qu'une recommandation mais bien une obligation et ce même si cette pollution historique n'est, apparemment, pas imputable à Mydibel.
- A la page 34, nous lisons : "Une partie de ces eaux de pluie est collectée dans plusieurs citernes avant d'être réutilisée dans le processus de fabrication au niveau des installations qui ne nécessitent pas d'eau potable, à savoir le lavage et le transport des PDI brutes ". Nous aimerions savoir pourquoi seulement une partie des eaux pluviales provenant des toitures est récupérée et pas la totalité ? N'y a-t-il pas d'autres réemplois possibles pour ces eaux de pluie ?
- Pages 40 et 41, nous pouvons voir l'impact olfactif important sur les premiers riverains suite à l'étude réalisée par Odométric. Odométric préconise un plan d'amélioration qui permet une diminution significative de l'impact olfactif sans pour autant permettre de respecter les normes des percentiles 98 à  $1 \text{ ue } \text{E} / \text{m}^3$  et à  $3 \text{ ue } \text{E} / \text{m}^3$  au niveau des premiers riverains et l'auteur de l'étude se rallie aux conclusions d'Odométric et tient compte de la difficulté pour l'entreprise au vu de la proximité des habitations et des activités industrielles de respecter les normes des percentiles 98 à  $1 \text{ ue } \text{E} / \text{m}^3$  et à  $3 \text{ ue } \text{E} / \text{m}^3$ . Il conclut en recommandant la mise en œuvre du plan d'amélioration phasé, afin d'améliorer la situation existante et l'auteur continue en disant que " Le respect des normes de rejets deau constitue un des paramètres de vérification que l'augmentation de production permise par l'optimisation des lignes (et donc se fait pas au détriment de l'environnement ". Et pour quoi, il recommande que la poursuite de l'optimisation des lignes (et donc

Les avis des communes de Menin et de Courtrai ont-ils été demandés ?

Il faut assainir la pollution historique du sol. Cet assainissement, plus qu'une recommandation, DOIT être réalisé même si cette pollution historique n'est pas imputable à Mydibel.

Pourquoi seulement une partie des eaux pluviales provenant des toitures est récupérée et pas la totalité ? N'y a-t-il pas d'autres réemplois possibles pour ces eaux de pluie ?

À propos de l'impact olfactif, Odométric préconise un plan d'amélioration qui permet une diminution significative de l'impact olfactif sans pour autant permettre de respecter certaines normes. L'auteur de l'étude recommande que la poursuite de l'optimisation des lignes (et donc l'augmentation de la production) se fasse uniquement par des avancées technologiques qui permettent, entre autres, de ne pas aggraver la situation existante et ne réduise pas l'effet d'amélioration du plan d'amélioration phasé proposé par Odométric. Pour Eco-Vie, il faut aller plus loin qu'une simple recommandation et en faire une obligation car il en va de la qualité de vie des premiers riverains.

La proximité du site avec la station bimodale de Pecq et le réseau ferroviaire (gare de Mouscron) offre un beau potentiel de multimodalité concernant la distribution des produits finis. Cette dernière pourrait permettre à terme de réduire le nombre de kilomètres parcourus en camion au profit des autres modes sans supprimer complètement l'usage de ces derniers (entre Mydibel et la gare, et entre Mydibel et Pecq). Est-ce économiquement réalisable pour Mydibel ? Mais le coût de la pollution de l'air est lui aussi important et impacte significativement (et c'est de plus en plus démontré) les dépenses de la sécurité sociale.

Pour les déplacements des travailleurs, il aurait pu y avoir une attention particulière au vélo. S'il faut des pistes cyclables dans le zoning pour que les cyclistes se sentent en sécurité, il faut aussi un parking à vélo au sein de l'entreprise, mais aucune recommandation à ce propos dans le chapitre mobilité. Rien non plus pour des places de parking pour personnes à mobilité réduite : absence est relevée à la page 49 mais non reprise dans les recommandations. Dommage ! Il faudrait pouvoir souligner ces deux points

Nous sommes perplexes par rapport à cette demande de permis, introduite par Mydibel en sachant que Mydibel est depuis racheté par Clarebout Potatoes, qui n'est pas particulièrement reconnu pour respecter son permis à Comines-Warneton. Est-ce que tout ce qui a été accepté ou acté lors de ces discussions sera respecté par Clarebout Potatoes ? De plus, qu'en sera-t-il de la recommandation de l'auteur de l'étude d'entretenir une bonne communication avec les riverains

Mydibel a su instaurer un climat de dialogue avec les riverains. Ce serait vraiment dommage de perdre l'acquis de cette politique

*l'augmentation de la production) se fasse uniquement par des avancées technologiques qui permettent, entre autres, de ne pas aggraver la situation existante et ne réduise pas l'effet d'amélioration du plan d'amélioration proposé par Olometrie. La aussi, pour notre part, il faut aller plus loin qu'une simple recommandation mais en faire une obligation car il en va de la qualité de vie des premiers riverains.*

*• Pour ce qui concerne la mobilité, l'auteur de l'étude dit à la page 48 : " la proximité du site avec la station bimodale de Pecq et le réseau ferroviaire (gare de Mouscron) offre un beau potentiel de multimodalité concernant la distribution des produits finis. Cette dernière pourrait permettre à terme de réduire le nombre de kilomètres parcourus en camion au profit des autres modes sans supprimer complètement l'usage de ces derniers (entre Mydibel et la gare, et entre Mydibel et Pecq). Toutefois, les ruptures de charge lors du transfert des marchandises d'un mode de transport à un autre sont coûteuses et peuvent représenter un frein aux livraisons en petite quantité, irrégulières ou nécessitant une infrastructure particulière. Actuellement, cette contrainte économique est trop contraignante pour les activités de l'entreprise, laquelle privilégie l'itinéraire le plus rentable à savoir une livraison par camions jusqu'au port d'Anvers ". la possibilité de report de transport multimodal pour les produits finis est reprise dans les recommandations (p 74), ce serait évidemment une bonne chose qui devrait être sérieusement examinée par le demandeur, sachant que la rentabilité est bien entendu importante pour l'entreprise, ce que nous comprenons, mais le coût de la pollution de l'air est lui aussi important et impacte significativement (et c'est de plus en plus démontré) les dépenses de la sécurité sociale.*

*• Concernant les déplacements des travailleurs (qui se font principalement en voiture), il nous semble qu'en aurait pu accorder une attention particulière au vélo. Bien entendu, il faut des pistes cyclables dans le zoning pour que les cyclistes se sentent en sécurité mais il faut aussi un parking à vélo au sein de l'entreprise : l'auteur de l'étude en parle à la page 49 mais ne fait aucune recommandation à ce propos dans le chapitre mobilité (p 74) et la même constatation peut être faite pour des places de parking pour personnes à mobilité réduite : cette absence est relevée à la page 49 mais non reprise dans les recommandations. Dommage ! Il faudrait pouvoir souligner ces deux points.*

*D'autre part, nous sommes un peu perplexes par rapport à cette demande de permis, introduite par Mydibel (qui a apparemment beaucoup travaillé et discuté avec l'auteur de l'étude en envisageant la situation à venir) en sachant que Mydibel est depuis racheté par Clarebout Potatoes, qui n'est pas particulièrement reconnu pour respecter son permis à Comines-Warneton. Est-ce que tout ce qui a été accepté ou acté lors de ces discussions sera respecté par Clarebout Potatoes ? De plus, qu'en sera-t-il de la recommandation de l'auteur de l'étude d'entretenir une bonne communication avec les riverains (p 75 du résumé non technique : désignation d'une personne de contact au sein de l'entreprise pour faire remonter les plaintes des riverains et essayer d'y remédier) ? C'est la politique actuelle de Mydibel, qui a su instaurer un climat de dialogue avec les riverains, ce serait vraiment dommage de perdre cet acquis.*

*permis.*

*Salutations distinguées,*

*Pour l'asbl Eco-Vie*

*Yvonne Spria*

*Secrétaire et administratrice*



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'article D.VIII.1 du Code du Développement territorial (CoDT), une enquête publique relative à la révision du schéma de développement du territoire est organisée sur l'ensemble du territoire wallon.

Le projet consiste en la révision du schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999.

L'autorité à l'initiative de la révision du schéma de développement du territoire et compétente pour réviser celui-ci est le Gouvernement wallon.

Un rapport sur les incidences environnementales a été rédigé.

Le projet de schéma fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontier.

### DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La durée de l'enquête publique est de quarante-cinq jours. Elle est ouverte le 30 mai et sera clôturée le 14 juillet 2023.

DES SÉANCES DE PRÉSENTATION DU PROJET DE SCHÉMA étaient prévues à Tournai le lundi 12 juin à 18h au Salon de la Reine – Hôtel de Ville rue Saint-Martin 52 7500 Tournai et à Mouscron le mardi 13 juin à 18h à la Salle du Conseil – Centre admin. de Mouscron Rue de Courtrai 63 7700 Mouscron (Eco-Vie y était). D'autres séances étaient également programmées dans d'autres régions.

### CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique peut être consulté, entre autre, sur le site internet du SPW Territoire (Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme du Service public de Wallonie) à l'adresse suivante : [sdt.wallonie.be](http://sdt.wallonie.be) mais aussi dans votre commune.

### EXPLICATIONS SUR LE PROJET DE SCHÉMA

Toute personne peut obtenir des explications relatives au schéma de développement du territoire auprès de la Direction du développement territorial, par téléphone, au 081/32 26 00 ou par mail à l'adresse [enquetepublique.sdt@spw.wallonie.be](mailto:enquetepublique.sdt@spw.wallonie.be)

### RÉCLAMATIONS ET OBSERVATIONS

Les réclamations et observations doivent être adressées au collège communal de votre commune. Elles peuvent être écrites ou verbales.

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées par courrier postal ou par courrier électronique (attention ! N'oubliez pas de dater et de signer votre courrier, quel que soit le mode d'envoi choisi car sans la date et la signature, votre courrier ne sera pas pris en compte !). Elles peuvent aussi être déposées à la commune (il faut alors demander un cachet à apposer sur le double de votre document comme preuve de ce dépôt).

Attention ! L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention « Révision du schéma du développement du territoire » et les réclamations et observations écrites doivent être remises ou envoyées avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rv, avant la clôture de l'enquête ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le 14 juillet 2023 (pour ce faire, renseignez-vous préalablement dans votre commune)

# SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## Qu'est-ce que c'est?

**Pour (a)ménager son territoire, la Wallonie dispose d'une série d'outils régionaux et communaux. Certains ont une fonction planologique (les plans de secteur), d'autres une vocation réglementaire (le CoDT), d'autres une orientation stratégique (par exemple, le Schéma de Développement du Territoire - SDT).**

Le SDT a pour objectif de définir des options d'aménagement et de développement du territoire. Le SDT succèdera au SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional), actuellement toujours d'actualité (faute d'entrée en vigueur du SDT de 2019 !). C'est dire si la révision de ce texte est importante et urgente.

La révision du SDT tient compte, entre autres, du rapport d'incidences environnementales (RIE) dont le contenu a été approuvé dans l'AGW du 17/6/2022 (1).

Ce RIE "identifie, décrit et évalue les incidences non négligeables probables de la mise en oeuvre du schéma de développement du territoire, ainsi que les solutions de substitution raisonnables en tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma. Les informations que le rapport sur les incidences environnementales contiendra devront tenir compte des connaissances et des méthodes d'évaluation existantes, du contenu et du degré de précision du schéma, du stade atteint dans le processus de décision et du fait qu'il peut être préférable d'évaluer certains aspects à d'autres stades de ce processus afin d'éviter une répétition de l'évaluation." (2) L'auteur du RIE est le bureau d'étude Stratec (3). L'élaboration du projet de révision du SDT et ont été menées progressivement et en parallèle, les auteurs échangeant régulièrement les avancées en cours entre mars et septembre 2022.



L'actualisation du SDT s'est faite en tenant compte de plusieurs points d'attention :

- intégrer les stratégies et constats récents (en manière d'inondation, par exemple), - permettre une meilleure opérationnalisation et
- assurer une meilleure lisibilité.

Les finalités du projet de Schéma de Développement Territorial de 2022 sont « l'optimisation spatiale, le développement socio-économique et de l'attractivité du territoire, la gestion qualitative du cadre de vie et la maîtrise de la mobilité »<sup>(4)</sup>.

Il est essentiel que le SDT soit adopté avant les élections de 2024 !

Avant son adoption, le texte va être soumis à l'avis des Pôles et de certaines instances que le Gouvernement sollicitera. Il sera également soumis à l'enquête publique. Les citoyens et citoyennes auront donc l'occasion d'exprimer leur avis, de soutenir ou critiquer les mesures proposées dans le SDT version 2022.

Pour Eco-Vie (comme pour Canopea) il est important qu'un maximum de citoyens et citoyennes puissent prendre part à cette enquête et nous ne manquerons pas d'apporter notre soutien aux citoyens et citoyennes qui voudraient s'impliquer dans cette démarche. Si vous êtes intéressé-e-s, n'hésitez pas à nous contacter au 056/337213 ou par mail [contact@eco-vie.be](mailto:contact@eco-vie.be), nous vous répondrons avec plaisir.

*(texte basé sur une publication d'Aurélie Cauchie - CANOPEA datée du 18 avril 2023)*

(1) <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/06/17/2022205928/moniteur>

(2) <https://www.canopea.be/sdt-et-codt-ou-en-est-on/#easy-footnote-bottom-1-95893>

(3) <https://www.stratec.eu/>

(4) <https://borsus.wallonie.be/home/communiqués-de-presse/communiqués-de-presse/presse/les-outils-d'aménagement-du-territoire-évoluent-pour-repondre-aux-defis-actuels-avec-un-mot-cle--loptimisation-spatiale.html>



# Atelier cuisine du Monde, d'ici



Se nourrir  
au rythme  
des saisons,  
localement  
... avec un  
parfum  
d'exotisme

Samedi 26 août de 18h à 22h30  
à la PRAIRIE (121, Rue de la Vellerie  
- Mouscron)

Contact et renseignements : [contact@eco-vie.be](mailto:contact@eco-vie.be) ou +33(0)56 33 72 13

Paiement sur le compte BE82 5230 8023 7768 (BIC : TRIOBEBB) au plus tard le 19 août  
Communication : nombre de repas. Le paiement vaut inscription

Menu végétarien = empreinte  
environnementale plus faible

Participation aux frais :  
15€ pour les membres  
16€ pour les non-membres -  
préparation et partage du repas (+2€  
si vous désirez un peu de vin)

# J'AI LU POUR VOUS

## Des idées de vacances en Belgique

En lisant le trimestriel N° 60 de « Vivre la Wallonie ... le magazine de votre région », j'ai eu l'attention attirée par des références pour visiter des endroits chez nous et ainsi passer des vacances dans notre région et oui pourquoi pas ?

J'ai donc pensé que cela vous intéresserait peut-être, les voici :  
pour les amateurs de vélo, il y a le ravel de Wallonie : <https://ravel.wallonie.be>. Vous y trouverez les cartes qui reprennent l'ensemble des tracés du RAVEL (plus de 45 itinéraires confortables et sécurisés), des 10 itinéraires régionaux et 4 internationaux, ainsi que la localisation des sites touristiques et hébergements labellisés « Bienvenue Vélo » pour chaque province de Wallonie. Ces brochures sont gratuites et peuvent être commandées aussi en version papier sur le site :

[Ediwall.wallonie.be](http://Ediwall.wallonie.be)

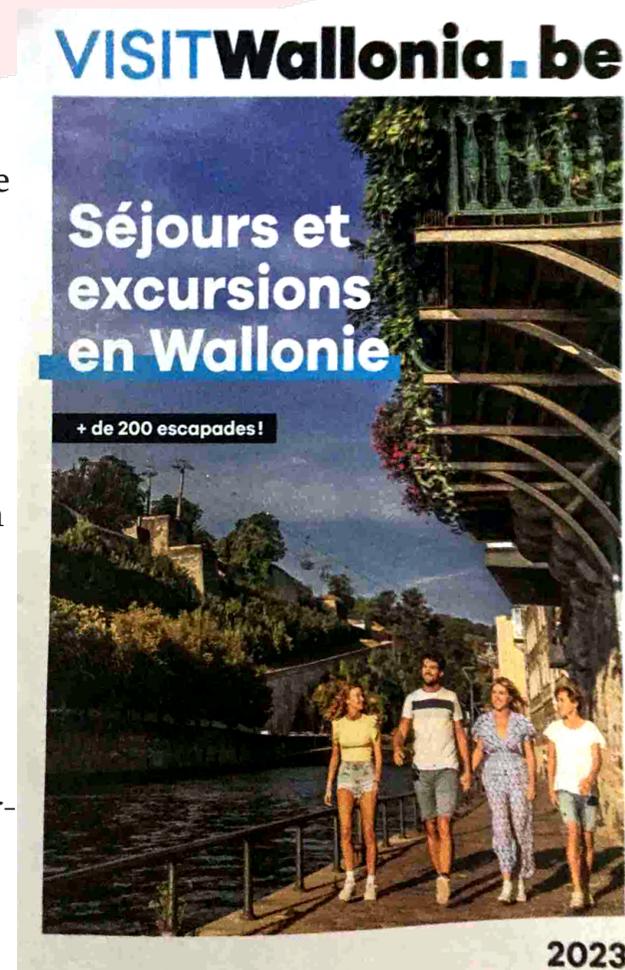
Infos Ravel :

<https://ravel.wallonie.be>

Il y a aussi une brochure disponible dans les Maisons du Tourisme mais aussi en version numérique sur le site [visitwallonia.be/villes](http://visitwallonia.be/villes) ... et si vous partiez à la rencontre de 23 villes de charme en Wallonie ?

Et dans les pages qui suivent, encore des infos intéressantes ...

Aurélié Vandecasteele a dernièrement réalisé un reportage sur le musée du textile de Verriers et en dit le plus grand bien. Dans le même ordre d'idées, nous avons aussi un musée du textile à Roubaix qui, paraît-il, vaut vraiment la visite, ce que je me propose de faire cet été.



# VACANCES, VERVIERS, ROUBAIX

## Partir près de chez soi

Parfois, nous connaissons mieux les régions lointaines, visitées, revisitées comme touristes alors qu'à quelques pas ou encablures de chez soi, nous passons à côté de pépites sans les voir. Voici deux destinations pour des découvertes régionales

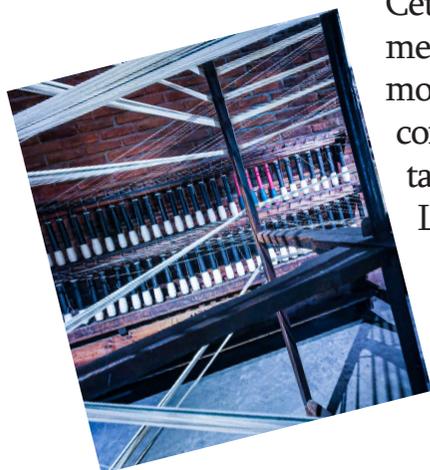
X.

### VERVIERS : promenade à travers le patrimoine ouvrier

**Idée d'excursion d'un jour :**

**Verviers. Ville méconnue, toujours un peu dans l'ombre de sa grande voisine Liège. Pour nous, Mouscronnois, Cominois, Estaimpuisiens, Verviers n'est peut-être pas une évidence. Pourtant, la Cité lainière a beaucoup à nous montrer, et à nous apprendre.**

Cette visite permet en effet de constater comment d'autres villes mettent en valeur leur patrimoine industriel et ouvrier. Car ce patrimoine est un trésor commun. Le terreau fondateur d'une ville, d'une communauté, d'une culture. Verviers, tout comme Mouscron un peu plus tard, s'est en effet construite sur la base de son activité « textile ». Lainière, plus particulièrement.



(...)

Le long des berges de la Vesdre, on voit aujourd'hui les traces de ce passé, mises en valeur notamment dans le parcours « *Je file en ville* ». Qui permet d'admirer nombre de machines d'époques, exposées et expliquées au fil des rues. Sur plus de trois kilomètres, l'on peut ainsi mieux se figurer le quotidien de milliers d'ouvriers, lors d'un beau face à face avec ces imposantes – et souvent dangereuses – machines. Mention spéciale pour l'immense « Léviathan », monstre de métal (et d'eau), qui servait à laver la matière première.

Au fil des rues, l'on peut encore voir de nombreux bâtiments anciens, dont certains – comme la Maison du Prince – remontent à la fin du 16<sup>e</sup> siècle ou début 17<sup>e</sup>. D'autres, comme la Grand-Poste ou la grand Théâtre (en rénovation), méritent notre attention.

La balade trouve par ailleurs sur son chemin le très beau Centre touristique de la Laine et de la Mode, qui permet de se plonger dans l'histoire des métiers de la laine et de la confection.

## Une lente reconstruction

Il est nécessaire ici de préciser que Verviers est en perpétuelle reconstruction. Elle n'a plus vraiment le lustre des belles villes, et elle souffre particulièrement des crises successives qui l'ont traversée. Suite au déclin de l'industrie textile, après la deuxième guerre mondiale (déclin qui a commencé bien avant celui qu'a connu Mouscron et sa région), les commerces d'habillement ont quitté les quartiers. Ce qui a causé une paupérisation et une désertification du Centre-Ville. Y compris du piétonnier, qui garde pourtant, si l'on est attentif, la marque de son passé florissant. En levant la tête, on peut en effet admirer de très belles façades d'époque.



Le Centre-Ville est coupé par de nombreux chantiers, et les blessures laissées par les inondations de l'été 2021 sont nombreuses. La blessure est encore vive. Mais la volonté y est. Verviers veut faire de son patrimoine une identité. Son patrimoine passé, mais aussi présent. La ville, par exemple, met à l'honneur ses artistes et son monde associatif grâce à son parcours de « Fresques et Street Art », qui aborde des thèmes sociaux, solidaires, éducatifs. Comme le vivre-ensemble, le féminisme, l'antiracisme...

Verviers se relève lentement. Il reste beaucoup à réparer. Tout est en cours. Le travail de mémoire aussi. En marchant, l'on découvre çà et là d'autres trésors : une mise à l'honneur des premiers syndicalistes et fondateurs de journaux de gauche... Un tissu associatif actif, qui donne la parole à toutes et tous, valides ou moins valides... Une belle coopération entre tous les acteurs de l'éducation permanente...

## Verviers a des choses à nous dire

Pour nous, habitants de la région de Mouscron et sa frontière, il y a matière à réfléchir.

Nous parlons ici de Verviers, une ville de presque 60 000 habitants.

Qui a connu une industrie textile florissante, puis son déclin.

Qui abrite une population multiculturelle.

Qui souffre de plusieurs maladies : des travaux à rallonge, une précarité visible dans certains quartiers, un centre-ville déserté par les commerces, des immeubles abandonnés.

Certes, Mouscron n'a pas les pierres de Verviers ; ni sa rivière.

Mais n'ont-elles pas, néanmoins, beaucoup de choses à se dire ?

*Aurélie V.*

Plus d'info sur les promenades :  
<https://www.paysdesvedre.be/>



## LE MUSÉE DU TEXTILE À ROUBAIX : La Manufacture, musée de la mémoire et de la création textile

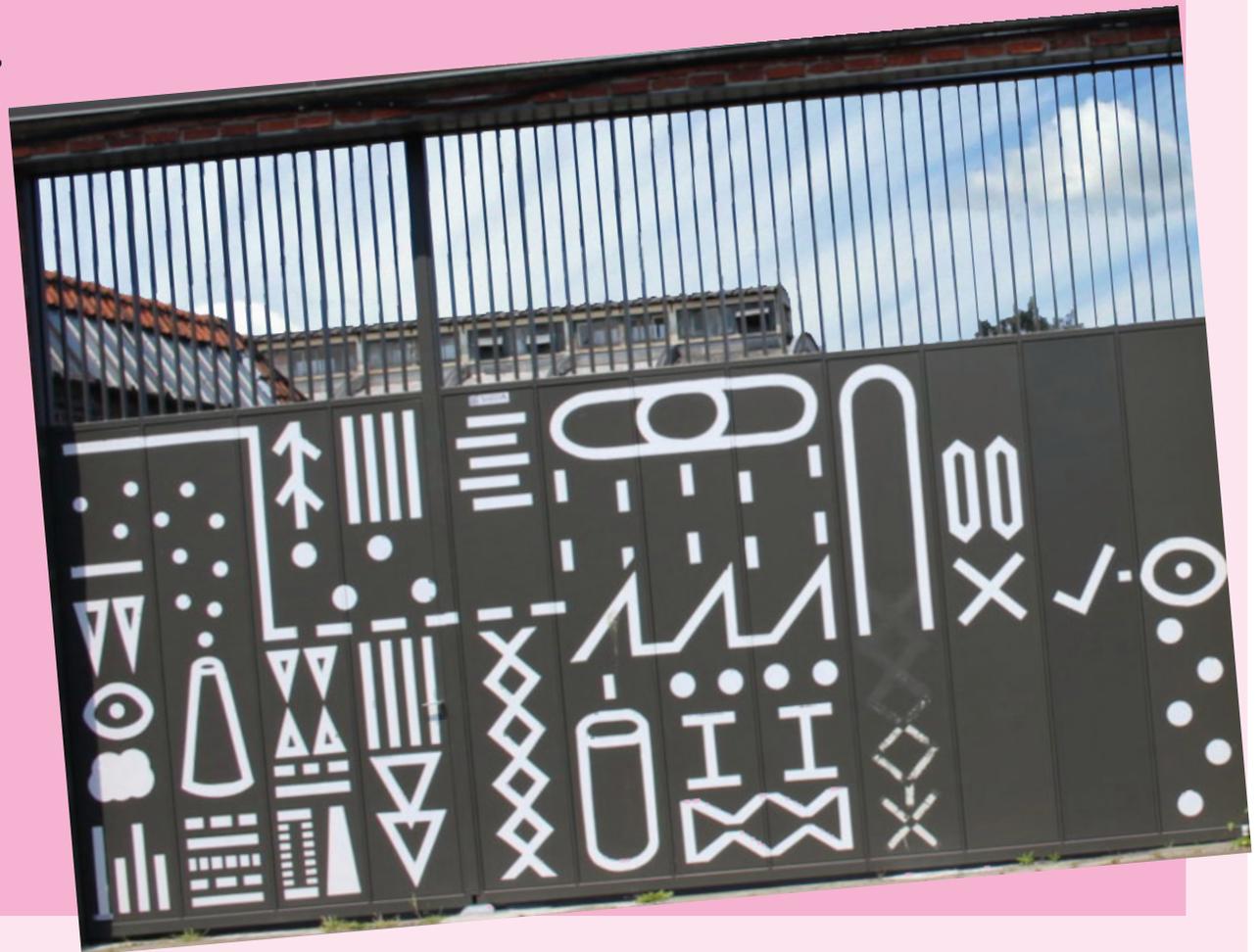
Installée sur le site de l'ancien tissage Craye, spécialisé depuis 1900 dans le tissu d'ameublement, la Manufacture est un musée pensé comme un tiers lieux dédié à la mémoire de l'industrie textile de Roubaix et des environs.

La Manufacture de Roubaix horaires :  
du mardi au dimanche de 14h à 18h.

Visite guidée

• Du mardi au dimanche à 14h30 et 16h  
(sans réservation, sous réserve de places disponibles)

29 avenue Julien Lagache 59100 - Roubaix  
03.20.20.98.92 [www.lamanufacture-roubaix.com](http://www.lamanufacture-roubaix.com)



# AGENDA Activités d'autres associations **juillet à octobre**

## Cercle des Naturalistes de Belgique « Les Fichaux »

• Samedi 12 août 2023 - ½ journée

**A la découverte des petites bêtes dans la réserve de la Fontaine Bleue et l'argilière.**

Pas accessible PMR

Guide : Gwenaëlle Vandendriessche (gsm 0494/47.54.72)

Rendez-vous : local La Hulotte, rue de la Fontaine Bleue à Mouscron à 14h00

• Dimanche 10 septembre 2023 – journée complète

Sortie thématique aux **marais d'Harchies à la découverte de l'avifaune et de la migration**

Pas accessible PMR

Guide : Denis Devos (gsm 0475/29.27.28)

Rendez-vous : parking piscine des Dauphins, rue Père Damien à Mouscron à 8h00

## CRIE de Mouscron

**stages, camps et formations**

• Pour les découvrir et vous inscrire :

<https://criemouscron.be/?Agenda>

## «Lys-Nature »

### Cercle des Naturalistes de Belgique de Comines

• Tous les premiers dimanches du mois : visite guidée et gratuite à la Réserve Naturelle Ornithologique de Ploegsteert

## Repair Café

### Mouscron :

**Le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois** de 17 à 20h  
à 2 l'Aut Côté (Rue Saint-Pierre 10, 7700 Mouscron)

### Estaimpuis :

**Le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois** de 17 à 20h à la  
Maison de l'Environnement (Rue Albert 1<sup>er</sup> 42,  
7730 Néchin)

### Comines-Warneton :

**Le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois** de 18 à 20h au  
café de la Maison du Peuple (Rue Duribreu 52,  
7783 Le Bizet)

# AGENDA

## juillet à octobre



### ACTIVITÉS PONCTUELLES

#### \*Balades de Martin

**Réserve naturelle du Blankaart** - Dimanche 1<sup>er</sup> octobre, 14h30 à Hoeveij's 't Madeliefje Vijfhuizenstraat 1 8600 Diksmuide (voir p.42)  
Martin vous fera (re-)découvrir cette réserve.

Un nouveau chemin ? De nouvelles observations ? ... Comme toujours, Martin vous racontera, lors de votre visite, plein d'anecdotes, et vous parlera bien sûr aussi de science naturelle et d'histoire(s).

Pour organiser un covoiturage, contact : [windels.martin@gmail.com](mailto:windels.martin@gmail.com) ou +32(0)474 869 508

#### \*Atelier Cuisine du Monde, d'ici

**Cuisine du Monde, d'ici** - Samedi 26 août, à la Prairie, de 18h à ≈22h (voir p.48)  
Bola revisite avec vous des plats aux parfums et saveurs d'Afrique avec des légumes de chez nous et de saison.

Inscription obligatoire [[contact@eco-vie.be](mailto:contact@eco-vie.be) ou +32 (0)56 33 72 13] . Le paiement, au plus tard le 19 août, sur le compte BE82 5230 8023 7768 (BIC : TRIOBEBB) avec en communication le nombre de repas vaut inscription

### ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

#### \*Stretching Postural

Les **lundis à Leers-Nord**, les 3 et 10/07; les 21 et 28/08; les 4-11-18 et 25/09 à l'école communale de Leers-Nord (Rue des Mésanges 22) de 18h15 à 19h15  
Séance découverte le 4 septembre (voir p.32)

Les **mercredis à Leers-Nord**, les 5 et 12/07; les 23 et 30/08; les 6-13-20 et 27/09 à l'école communale de Leers-Nord (Rue des Mésanges 22) de 12h30 à 13h30

Les **jeudis à Mouscron**, les 6-16 et 20/07; les 7-14-21 et 28/09 au CRIE (Rue de la Vellerie 135) de 18 à 19h

#### \*Les Incroyables Comestibles

Les 5/07 - 2/08 - 6/09, de 17h à 18h maximum, au Parc du Chalet (Rue du Chalet à Mouscron), rejoignez-nous pour planter, semer dans nos bacs "incroyables comestibles".  
Bacs dont les légumes et petits fruits sont à disposition de qui les veut en passant dans ce parc.